COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Le Conseil Municipal a été convoqué le 23 juin 2020, en séance ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2020
3. Adoption d'un règlement intérieur
4. Election de représentants supplémentaires au Conseil d'Administration du CCAS
5. Election des membres de la commission d'appel d'offres
6. Désignation de représentants du Conseil Municipal au Comité Social des Agents Communaux
7. Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité des Fêtes et des Loisirs
8. Election des deux délégués au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube
9. Election de délégués au comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d' Eau Potable de Saint-Julien / Bréviandes / Rosières (SIAEP)
10. Indemnité de conseil allouée au comptable public de la commune
11. Personnel communal. Election d'un délégué au Comité National d'Action Sociale
12. Outils de dématérialisation utilisés par les services municipaux. Désignation d'un représentant à la société SPL-Xdemat. Approbation d'un avenant à la convention de prestations intégrées passée avec cette société. Approbation de l'augmentation du capital social de cette société.
13. Désignation de délégués au Comité de Tourisme de la région de Troyes
14. Etablissement d'une liste de contribuables pouvant être désignés par les Services Fiscaux pour faire partie de la commission communale des impôts directs.
15. Désignation d'un correspondant défense
16. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)
17. Questions diverses

Etaient Présents :

Monsieur Yves REHN, *Maire*,

M. Michel OUDIN, Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, M. Patrick MELCHERS, Mme Béatrice HENRY, M. Arnaud RAYMOND, Mme Françoise POINSENOT, M. Jean-Luc PLAISANCE, *Adjoints au Maire*,

M. Jacky LAHAYE, Conseiller Municipal Délégué,

M. René ROYER, Mme Annie BRANGBOUR, M. Henri BERNARD, M. Michel HUMBERT, M. Lionel OSSENT, Mme Annie URBAN, Mme Marlène GAURIER, Mme Carole PARJOUET, M. Francis PERRIN, M. Jean-Luc PLAISANCE, Mme Florence LEPLAT, Mme Christine LIBBRECHT, M. Marc COMELLI, Mme Delphine DUBOIS, M. Franck FEDER, Mme Cécile LALLEMENT, Mme Emmanuelle POITRIMOL, Mme Caroline HECKLY, *Conseillers Municipaux*,

formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent représenté :
Monsieur Jacques RIGAUD mandataire Monsieur Yves REHN

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Chris BIGORGNE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-Verbal du 26 mai 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Désignation des conseillers municipaux membres des commissions municipales permanente

Délibération n° 2020-018

Transmis en Préfecture le 07/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que lors du Conseil Municipal du 26 mai dernier, notre assemblée a créé les commissions municipales permanentes suivantes :

- 1ère commission : commission Technique
- 2ème commission : commission Jeunesse et Sports
- 3ème commission : commission Affaires Sociales, Vie Associative et Vie Locale
- 4ème commission : commission Finances

Il vous avait alors été précisé que les membres de ces 4 commissions seraient désignés après que chaque conseiller municipal ait pu être interrogé sur celle d'entre elles il souhaiterait siéger.

Les choix de chacun ont été examinés, et je vous propose donc de constituer les commissions comme suit, tout en vous précisant que le 1er choix de la très grande majorité d'entre vous a pu être respecté.

- **1ère commission : commission Technique**

  Président de droit : Yves REHN
  Membres : Arnaud RAYMOND, Adjoint au Maire
  Jean-Luc PLAISANCE, Adjoint au Maire
  Jacques RIGAUD, Conseiller Municipal
  Florence LEPLAT, Conseillère Municipale
  Jérôme LO-HO-NING, Conseiller Municipal
  Caroline HECKLY, Conseillère Municipale
  Natacha VAIRELLES, Conseillère Municipale
  Cristian NACU, Conseiller Municipal
  Audrey BIDAUD, Conseillère Municipale

La commission «Technique» est compétente pour traiter des politiques municipales développées dans les domaines de l'urbanisme, des bâtiments, de la voirie et du patrimoine routier.

Elle examine l'ensemble des projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal portant sur ces domaines.

- **2ème commission : commission Jeunesse et Sports**

  Président de droit : Yves REHN
  Membres : Patrick MELCHERS, Adjoint au Maire
  Françoise POINSENOT, Adjointe au Maire
  Jacky LAHAYE, Conseiller Municipal Délégué
  Raphaël GELARD, Conseiller Municipal
  Franck FEDER, Conseiller Municipal
  Emmanuelle POITRIMOL, Conseillère Municipale
  Stéphanie JONIAUX, Conseillère Municipale
  Laure CLERGET, Conseillère Municipale
  Chris BIGORGNE, Conseiller Municipal

La commission «Jeunesse et Sports» est compétente pour traiter des politiques municipales développées dans le domaine de la jeunesse (affaires scolaires, restauration scolaire, accueil de loisirs, club ados, …) et du sport.

Elle examine l'ensemble des projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal portant sur ces domaines.

- **3ème commission : commission Affaires Sociales, Vie Associative et Vie Locale**

  Président de droit : Yves REHN
  Membres : Michel OUDIN, Adjoint au Maire
  Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, Adjointe au Maire
  Béatrice HENRY, Adjointe au Maire
  Annie BRANGBOUR, Conseillère Municipale
  Annie PERINET, Conseillère Municipale
  Marlène GAURIER, Conseillère Municipale
  Rémi DAUPHIN, Conseiller Municipal
  Valérie RUINET, Conseillère Municipale

La commission «Affaires Sociales, Vie Associative et Vie Locale» est compétente pour traiter des politiques municipales développées dans le domaine des affaires sociales, de la vie associative, de la vie locale et de la communication (bulletin municipal, diffusions communales, panneau d'affichage électronique, site internet, communication avec la population par voie dématérialisée, …).

Elle examine l'ensemble des projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal portant sur ces domaines.

- **4ème commission : commission Finances**

  Président de droit : Yves REHN
  Membres : Michel OUDIN, Adjoint au Maire
  Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, Adjointe au Maire
  Patrick MELCHERS, Adjoint au Maire
  Béatrice HENRY, Adjointe au Maire
  Arnaud RAYMOND, Adjoint au Maire
  Françoise POINSENOT, Adjointe au Maire
  Jean-Luc PLAISANCE, Adjoint au Maire
  Jacky LAHAYE, Conseiller Municipal Délégué

La commission «Finances» est compétente pour traiter des politiques municipales développées en matière financière.

Elle examine l'ensemble des projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal portant sur ce domaine.

- **Monsieur le Maire** ***: Je vous rappelle que les commissions doivent maintenant se réunir dans les 8 jours de leur nomination pour élire leur Vice-Président. J'assisterai à chacune de ces réunions. Ce sera certainement la seule fois du mandat.***
  Le rôle du Vice-Président sera de coordonner le travail des commissions, et de fixer l'ordre du jour des réunions de commission en collaboration avec les autres adjoints et conseillers municipaux délégués membres de la commission.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

4. Désignation d'un correspondant défense

Délibération n° 2020-019

Transmis en Préfecture le 07/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Depuis 2001, un réseau des correspondants défense a été mis en place par désignation au sein de chaque Conseil Municipal d'un élu chargé des questions de défense.

Cette personne est l'interlocuteur privilégié des autorisés militaires du Département et a pour mission d'informer les habitants de la commune et de sensibiliser plus particulièrement les jeunes aux thématiques de la défense.

Je vous propose de bien vouloir désigner **Monsieur Yves REHN**, Maire, comme correspondant défense de la commune de Rosières-près-Troyes

5. Désignation d'un représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de la société SPL X-Démat

Délibération n° 2020-020

Transmis en Préfecture le 07/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Rapporteur : Monsieur Michel OUDIN

Mes Chers Collègues,

Depuis 2012, notre commune est actionnaire de la SPL X-Demat qui met différents outils de dématérialisation à disposition des services municipaux, notamment :

- ✓ X-Paraph : signature électronique,
- ✓ X-Convoc : convocation dématérialisée
- ✓ X-Actes : télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- ✓ X-Marchés : plateforme de dématérialisation des marchés publics,
- ✓ X-Fluco : dématérialisation des flux comptables.

A ce titre, et compte tenu des récentes élections municipales et de l'installation du nouvel exécutif de notre commune, il convient de désigner le représentant de notre collectivité à l'Assemblée Générale de la SPL X-Demat.

Je vous propose de bien vouloir désigner **Madame Béatrice HENRY** comme représentant de la commune de Rosières-près-Troyes au sein de l'Assemblée Générale de la SPL X-Demat.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

6. Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Délibération n° 2020-021

Transmis en Préfecture le 07/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que l'exercice des compétences détenues par la commune en matière d'action sociale s'effectue principalement par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), et que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Outre le Maire, qui en est président de droit, ce Conseil est composé à parité d'élus municipaux (4 au minimum et 8 au maximum) et de membres issus de la société civile (4 au minimum et 8 au maximum) nommés par le Maire.

Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire, après publicité auprès des associations.

Sachant que la loi prescrit une représentation de 4 catégories d'associations :

- les associations de personnes âgées et de retraités du département,
- les associations de personnes handicapées du département,
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- les associations familiales sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.)

Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Conformément à l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Je vous propose qu'il soit composé de 10 membres, plus le Maire, président de droit, et vous demande donc d'élire 5 représentants du Conseil Municipal à ce Conseil d'Administration.

La liste constituée des candidats suivants a été présentée :

- Monsieur Michel OUDIN
- Madame Nadège LEVAIN-LAURENCEAU
- Madame Annie BRANGBOUR
- Madame Emmanuelle POITRIMOL
- Monsieur Chris BIGORGNE

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :……..27
- A déduire *(bulletins blancs)* : ……..0
- Nombre de suffrages exprimés :…….27

La liste candidate a obtenu 27 voix, et se voit donc attribuer 5 sièges.

Ont été proclamés élus :

- Monsieur Michel OUDIN
- Madame Nadège LEVAIN-LAURENCEAU
- Madame Annie BRANGBOUR
- Madame Emmanuelle POITRIMOL
- Monsieur Chris BIGORGNE

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

7. Personnel communal – Election d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Transmis en Préfecture le 07/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Délibération n° 2020-022

Rapporteur : Madame Valérie RUINET

Mes Chers Collègues,

Association loi 1901 créée en 1967, le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un organisme de portée nationale qui a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents de la Fonction Publique Territoriale et de leur famille.

A cet effet, il propose aux agents bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, secours, prêts, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, …)

Notre commune adhère au CNAS depuis de nombreuses années pour le personnel communal, et à ce titre doit désigner un délégué représentant les élus à chaque renouvellement du Conseil Municipal.

Je vous propose donc la candidature de **Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU**.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

8. Désignation de représentants du Conseil Municipal au comité social des agents communaux

Transmis en Préfecture le 07/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Délibération n° 2020-023

Rapporteur : Madame Annie BRANGBOUR

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 6 des statuts du Comité Social des agents communaux, notre commune compte 2 représentants, dont le Maire, au Conseil d'Administration de cette association, qu'il convient de nommer suite aux récentes élections municipales.

Je vous propose de bien vouloir désigner :

- ⇨ **Monsieur Yves REHN,**
- ⇨ **Madame Nadège LEVAIN-LAURENCEAU.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

9. Vote des taux de fiscalité directe locale 2020

Transmis en Préfecture le 07/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Délibération n° 2020-024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Si l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 autorise de façon dérogatoire l'adoption des comptes de gestion, des comptes administratifs et des budgets primitifs au plus tard le 31 juillet 2020, les taux des impositions directes locales doivent quant à eux être fixés avant le 3 juillet 2020.

Il convient donc que nous adoptions dès maintenant, et avant le vote du budget primitif 2020, les taux de fiscalité applicables en 2020 sur le territoire de notre commune.

Je vous précise que conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020 sera égal au taux appliqué en 2019.

Notre collectivité ne dispose donc plus du pouvoir de taux sur la taxe d'habitation.

Je vous propose de bien vouloir fixer comme suit les taux 2020 des taxes foncières, dans le respect de notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité, et de rappeler le taux 2019 applicable en 2020 à la taxe d'habitation :

	TAUX 2019	TAUX 2020
Taxe sur le Foncier Bâti	**21,77 %**	**21,77 %**
Taxe sur le Foncier Non Bâti	**22,29 %**	**22,29 %**

RAPPEL DU TAUX 2019 DE LA TAXE D'HABITATION APPLICABLE EN 2020
18,63 %

➢ **<u>Monsieur LAHAYE</u>** ***: Une précision : la valeur locative augmente selon l'inflation, ce qui fera nécessairement augmenter les impôts, cette hausse n'incombant pas à la commune puisque les taux votés sont inchangés.***

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

10. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Révision des tarifs applicables au 1er janvier 2021

Délibération n° 2020-025

Transmis en Préfecture le 07/07/2020

Affiché le 06/07/2020

<u>Rapporteur</u> : Monsieur Cristian NACU

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 8 juin 2009, le Conseil Municipal a instauré la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le territoire de notre commune, conformément à l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 dite de modernisation de l'économie, codifié aux articles L.2333-6 à 16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel :

- Cette taxe, assise sur la superficie exploitée hors encadrement, s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, et visibles d'une voie publique suivants :
  - ✓ Les dispositifs publicitaires : tout support susceptible de contenir une publicité (les panneaux publicitaires par exemple).
  - ✓ Les enseignes : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble, ou située sur un terrain, portant sur une activité qui s'y exerce.
  - ✓ Les pré-enseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité.

- Les dispositifs ou supports suivants sont exonérés de la TLPE :
  - ✓ Affichage de publicités non commerciales.
  - ✓ Dispositifs concernant des spectacles.
  - ✓ Supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire (ex : croix de pharmacie).
  - ✓ Localisation de professions réglementées (plaques de notaires, de médecins, …).
  - ✓ Panneaux de signalisation directionnelle relatifs à une activité.
  - ✓ Panneaux d'information sur les horaires, les tarifs ou les moyens de paiement de l'activité exercée (pour les tarifs à condition que la superficie cumulée du support ne dépasse pas 1 m²).
  - ✓ Enseigne de moins de 7 m² en surface cumulée.

- Les tarifs maximaux (par m², par an et par face) s'appliquent automatiquement, sauf si la commune décide de fixer des tarifs inférieurs ou supérieurs, dans les conditions prévues à l'article L2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération n° 2015-051 du 29 juin 2015, notre assemblée a fixé les modalités d'application de la TLPE et autorisé la revalorisation annuelle des tarifs.

Ces tarifs peuvent être modifiés chaque année à plusieurs conditions :

- la délibération doit être prise avant le 1er juillet de l'année précédant l'année d'application (soit avant le 1er juillet 2020 pour une application au 1er janvier 2021),
- sous réserve que l'augmentation du tarif de base par m² d'un support soit limitée à 5 € par rapport au tarif de base de l'année précédente,
- et dans la limite du montant maximum de base de la TLPE.

Le montant maximum de base de la TLPE est revalorisé chaque année et s'élève pour 2021, compte tenu de la strate démographique de notre commune et de son appartenance à Troyes Champagne Métropole, à **21,40 €.**

Afin de respecter les dispositions légales, je vous propose de fixer les **tarifs applicables au 1er janvier 2021** comme suit :

		Tarifs applicables en 2020	**Proposition de tarifs pour 2021**
Dispositifs apposés sur des mobiliers urbains		0 €	**0 €**
Enseignes	De 0 à 7 m²	0 €	**0 €**
	De 7 à 12 m²	21,10 €	**21,40 €**
	De 12 à 50 m²	42,20 €	**42,80 €**
	Au-delà de 50 m²	84,40 €	**85,60 €**
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques	En-deçà de 50 m²	21,10 €	**21,40 €**
	Au-delà de 50 m²	42,20 €	**42,80 €**
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques	En-deçà de 50 m²	63,30 €	**64,20 €**
	Au-delà de 50 m²	126,60 €	**128,40 €**

Je vous propose de bien vouloir :

- **APPROUVER** la grille des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables au 1er janvier 2021,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure objet de la présente délibération.

- **Monsieur le Maire** ***: Nous avons reçu une demande d'exonération totale de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2020, celle-ci étant selon moi infondée puisque la crise sanitaire n'a débuté qu'en mars. Nous allons nous rapprocher de Troyes Champagne Métropole afin d'avoir une réflexion conjointe avant de prendre une position sur une éventuelle exonération partielle.***
- **Monsieur DAUPHIN** ***: A combien s'élève la TLPE que nous percevons ?***

- **<u>Monsieur le Maire</u>** ***: A environ 50 000 €, sachant que cette année nous risquons d'avoir une baisse de cette recette compte tenu de la situation difficile de certaines entreprises qui pourraient être amenées à fermer. A noter que dans les admissions en non-valeur que nous examinerons dans un rapport inscrit à l'ordre du jour de ce conseil, certaines concernent ce type de taxe pour des entreprises en liquidation judiciaire.***

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

11. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Délibération n° 2020-026

Transmis en Préfecture le 08/07/2020

Affiché le 06/07/2020

<u>Rapporteur</u> : Madame Caroline HECKLY

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois, à temps complet ou temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

Un agent de notre collectivité, adjoint technique principal de 2ème classe, est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Afin de lui permettre de progresser dans sa carrière, et compte tenu des missions qui lui sont confiées, je vous propose de compléter le tableau des effectifs en créant **un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE à temps complet**, en application du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Je vous précise que la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe que cet agent occupe actuellement vous sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal, après nomination sur son grade d'avancement et avis du Comité Technique.

Tableau des effectifs au 01/07/2020

GRADES	TEMPS DE TRAVAIL TC (Temps Complet) TNC (Temps Non Complet)	EFFECTIFS							
		Ancienne situation				Nouvelle situation au 01/07/2020			
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus			Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		
			Titul.	Stag.	*ETP*		Titul.	Stag.	*ETP*
EMPLOIS FONCTIONNELS									
Directeur Général des Services (2 000 à 10 000 habitants)	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
FILIERE ADMINISTRATIVE									
CATEGORIE A									
Attaché Principal	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
CATEGORIE B									
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
Rédacteur territorial	TC	3	3		*3*	3	3		*3*
CATEGORIE C									
Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	1	1		*0,9*	1	1		*0,9*
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	2	1		*1*	2	1		*1*
Adjoint administratif	TC	3	1		*1*	3	1		*1*
FILIERE TECHNIQUE									
CATEGORIE B									
Technicien principal de 1ère classe	TC	2	2		*2*	2	2		*2*
CATEGORIE C									
Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	3	3		*3*	4	4		*3,8*
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	6	5		*4,8*	6	4		*4,8*
	TNC (30/35e)	1	1		*0,86*	1	1		*0,86*
Adjoint technique	TC	8	3	1	*3,8*	8	3	1	*3,8*
	TNC (34,5/35e)	1	0			1	0		
	TNC (31,50/35e)	2	2		*1,8*	2	2		*1,8*
	TNC (30/35e)	2	1		*0,86*	2	1		*0,86*
	TNC (26,60/35e)	1	1		*0,76*	1	1		*0,76*
	TNC (23,25/35e)	1	0			1	0		
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
CATEGORIE C									
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 1ère classe	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe	TC	2	1		*1*	2	1		*1*
	TNC (28,25/35e)	1	0		*0*	1	0		*0*
FILIERE ANIMATION									
CATEGORIE B									
Animateur	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
CATEGORIE C									
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC	2	0		*0*	2	0		*0*
	TNC (31,50/35e)	1	1		*0,9*	1	1		*0,9*
Adjoint d'animation	TC	1	0		*0*	1	0		*0*
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
CATEGORIE C									
Brigadier Chef Principal	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
		49 → 39 TC → 10 TNC	**33** **dont 32 Titul. 1 Stag.** → 27 TC → 6 TNC		*31,68*	50 → 40 TC → 10 TNC	**33** **dont 32 Titul. 1 Stag.** → 27 TC → 6 TNC		*32,48*

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

12. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi de responsable de Pôle Finances-RH

Délibération n° 2020-027

Transmis en Préfecture le 08/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Notre commune connaît un développement important depuis plusieurs années, et celui-ci s'accompagne d'une augmentation constante des missions confiées aux services municipaux.

C'est pourquoi le recrutement d'un responsable de Pôle Finances-RH, envisagé par la précédente équipe municipale mais retardé par le confinement engendré par l'épidémie de COVID-19, s'avère aujourd'hui indispensable. Ce poste de responsable Pôle Finances-RH, qui complèterait l'équipe d'encadrement intermédiaire, aurait pour principales missions :

- la mise en œuvre des orientations budgétaires,
- la gestion des moyens financiers de la collectivité,
- la préparation et le suivi des documents budgétaires,
- le suivi comptable des marchés publics,
- la gestion des RH.

Cet agent travaillerait en étroite collaboration avec le Maire, la Directrice Générale des Services et les autres Responsables de Pôle.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Je vous précise que s'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions de responsable de Pôle Finances-RH pourront être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A, dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera dans ce cas calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de nomination.

Je vous propose donc de bien vouloir :

- **CREER** un emploi à temps complet de responsable de Pôle Finances-RH **à compter du 1er novembre 2020,**
- **NOUS ENGAGER A INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2020.

Tableau des effectifs au 01/07/2020

GRADES	TEMPS DE TRAVAIL TC (Temps Complet) TNC (Temps Non Complet)	EFFECTIFS							
		Ancienne situation				Nouvelle situation au 01/07/2020			
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus			Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		
			Titul.	Stag.	*ETP*		Titul.	Stag.	*ETP*
EMPLOIS FONCTIONNELS									
Directeur Général des Services (2 000 à 10 000 habitants)	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
FILIERE ADMINISTRATIVE									
CATEGORIE A									
Attaché Principal	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
CATEGORIE B									
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
Rédacteur territorial	TC	3	3		*3*	3	3		*3*
CATEGORIE C									
Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	1	1		*0,9*	1	1		*0,9*
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	2	1		*1*	2	1		*1*
Adjoint administratif	TC	3	1		*1*	3	1		*1*
FILIERE TECHNIQUE									
CATEGORIE B									
Technicien principal de 1ère classe	TC	2	2		*2*	2	2		*2*
CATEGORIE C									
Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	3	3		*3*	4	4		*3,8*
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	6	5		*4,8*	6	4		*4,8*
	TNC (30/35e)	1	1		*0,86*	1	1		*0,86*
Adjoint technique	TC	8	3	1	*3,8*	8	3	1	*3,8*
	TNC (34,5/35e)	1	0			1	0		
	TNC (31,50/35e)	2	2		*1,8*	2	2		*1,8*
	TNC (30/35e)	2	1		*0,86*	2	1		*0,86*
	TNC (26,60/35e)	1	1		*0,76*	1	1		*0,76*
	TNC (23,25/35e)	1	0			1	0		
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
CATEGORIE C									
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 1ère classe	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe	TC	2	1		*1*	2	1		*1*
	TNC (28,25/35e)	1	0		*0*	1	0		*0*
FILIERE ANIMATION									
CATEGORIE B									
Animateur	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
CATEGORIE C									
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC	2	0		*0*	2	0		*0*
	TNC (31,50/35e)	1	1		*0,9*	1	1		*0,9*
Adjoint d'animation	TC	1	0		*0*	1	0		*0*
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
CATEGORIE C									
Brigadier Chef Principal	TC	1	1		*1*	1	1		*1*
		49 → 39 TC → 10 TNC	**33** **dont 32 Titul. 1 Stag.** → 27 TC → 6 TNC		*31,68*	50 → 40 TC → 10 TNC	**33** **dont 32 Titul. 1 Stag.** → 27 TC → 6 TNC		*32,48*

➢ **Monsieur le Maire** ***: Le poste que je vous propose de créer est un poste important, sachant qu'il convient de renforcer l'effectif qui pilote la collectivité. L'aspect financier d'une collectivité est très technique mais aussi très important, et il faut une personne qui puisse aider la directrice générale des services sur ce sujet, mais aussi dans le domaine des RH.***

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

13. Personnel communal – Mise en place de la prime exceptionnelle liée à la reconnaissance de l'activité de certains agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

Délibération n° 2020-028

Transmis en Préfecture le 07/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Afin de valoriser le travail réalisé par certains agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 prévoit dans son article 11 la possibilité de leur attribuer une prime exceptionnelle.

➢ Les conditions d'attribution de cette prime, prévues par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020, sont les suivantes :

- Le montant de cette prime est **plafonné à 1 000 €.**
- Elle est **exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.**
- Elle est exclue des ressources prises en comptes pour le calcul de la prime d'activité et pour l'attribution de l'allocation aux adultes handicapés.
- Elle n'est **pas reconductible**

➢ Selon l'article 2 du décret du 14 mai 2020 susvisé, **peuvent bénéficier de cette prime** exceptionnelle :

- Les fonctionnaires **stagiaires et titulaires**.
- Les agents **contractuels de droit public**.

➢ Pour bénéficier de cette prime, **les agents doivent avoir été particulièrement mobilisés** pendant l'état d'urgence sanitaire. Remplissent cette condition les agents dont l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un **surcroît significatif de travail**, en présentiel ou en télétravail.

Je vous précise que :

- Le Conseil Municipal est compétent pour définir les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle, dans la limite du plafond de 1 000 €.
- L'autorité territoriale est compétente pour déterminer :
  - ✓ Les bénéficiaires de la prime
  - ✓ Le montant alloué à chacun
  - ✓ Les modalités de versement de la prime

Certains agents de notre collectivité remplissant les conditions d'octroi de cette prime, je vous propose donc de bien vouloir :

- ❖ **INSTAURER** la prime exceptionnelle liée à la reconnaissance de l'activité de certains agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, au profit de tous les agents de notre collectivité, quel que soit leur cadre d'emplois, sous réserve qu'il justifient d'un surcroît significatif de travail.
- ❖ **PRECISER** que les agents en Autorisation Spéciale d'Absence ou en arrêt maladie pendant la période de l'état d'urgence sanitaire ne pourront en bénéficier.
- ❖ **FIXER** à 1 000 € le montant maximum pouvant être attribué à un agent.
- ❖ **DIRE** que ce montant maximum sera proratisé pour les agents travaillant à temps partiel ou à temps non complet.
- ❖ **CHARGER** Monsieur le Maire de déterminer au regard des modalités d'attribution instaurées ci-dessus :
  - ✓ les bénéficiaires de la prime
  - ✓ le montant alloué à chaque bénéficiaire
  - ✓ les modalités de versement de la prime
- ❖ **PRECISER** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2020

- ➢ **Monsieur le Maire** ***: Il s'agit ici d'apporter une reconnaissance aux agents particulièrement sollicités pendant cette période. Vous le savez tous, il y a des situations où certains agents ont été vraiment sollicités en dehors de leurs horaires de travail habituels, sachant que cela ne concernera au final que peu de personnes puisque tous les agents n'ont pas pu continuer à travailler comme habituellement. Je vous communiquerai ultérieurement le nombre de personnes concernées.***
- ➢ **Madame POITRIMOL** ***: Est-ce que le policier municipal, qui a été le seul à continuer à travailler, sera concerné ?***
- ➢ **Monsieur le Maire** ***: Il n'a pas été le seul, un certain nombre d'agents à continué à travailler en télétravail, d'autres sont intervenus pour prendre en charge les enfants du personnel soignant et d'autres pour gérer notamment les demandes des habitants. Le policier municipal a alterné les semaines de présence sur le terrain et les semaines en autorisation spéciale d'absence, sachant que la prime est en principe versée aux agents qui ont travaillé plus qu'habituellement. Nous nous rapprocherons du chef de la police mutualisée avant de nous prononcer.***
- ➢ **Monsieur NACU** ***: La prime sera généralisée à tous les agents ?***
- ➢ **Monsieur le Maire** ***: Elle ne sera versée qu'à ceux qui ont réellement travaillé plus.***
- ➢ **Monsieur LAHAYE** ***: Et ceux qui ont travaillé moins ?***
- ➢ **Monsieur le Maire** ***: Ils n'auront évidemment pas de prime, mais leur traitement a été maintenu, conformément à la réglementation.***
- ➢ **Madame HENRY** ***: Les agents ont-ils eu des congés imposés pendant le confinement ?***
- ➢ **Monsieur le Maire** ***: Oui, nous avons appliqué ce que la réglementation nous autorisait de faire en la matière, avec une distinction entre les agents en autorisation spéciale d'absence et les agents en télétravail. Seuls les agents qui n'ont pas pu poser de congés pour nécessité de service, et ils sont très peu nombreux, ne sont pas concernés ou ne l'ont été que partiellement.***
  En ce qui concerne la prime «Covid», je rappelle qu'elle ne donnera pas lieu au paiement de charges sociales et est non imposable. Je considère que si elle aura un coût pour la collectivité, le travail important fourni par certains agents mérite aussi un geste de la commune.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

14. Versement d'un acompte sur subvention de fonctionnement des associations qui on reçu une aide en 2019 et qui ont fait une demande pour 2020

Délibération n° 2020-029

Transmis en Préfecture le 10/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Rapporteur : Monsieur Patrick MELCHERS

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du soutien du milieu associatif, notre commune octroie chaque année des subventions de fonctionnement à diverses associations, dans le respect des règles prévues au règlement d'attribution des subventions aux associations, voté en 2015.

Ainsi, après instruction des dossiers de demande de subvention présentés par les associations et examen des dossiers déclarés complets en commission des finances, cette dernière propose au Conseil Municipal, lors du vote du budget primitif, l'attribution de subventions aux associations en remplissant les conditions d'octroi. Ce n'est donc qu'après décision d'attribution du Conseil Municipal que le versement de la subvention peut s'effectuer, en une ou plusieurs fois.

Or, cette année, le contexte de crise sanitaire a reporté le vote du budget primitif qui aurait dû permettre le versement des subventions aux associations dès avril 2020.

Conscient des difficultés de trésorerie que les associations peuvent rencontrer, et dans l'attente du vote du budget primitif 2020 prévu en juillet prochain, je vous propose de verser des acomptes sur subvention de fonctionnement aux associations qui ont déposé un dossier de demande pour l'exercice 2020, dans les conditions suivantes :

- ✓ versement d'un acompte correspondant à **30 % du montant de la subvention perçue en 2019**,
- ✓ versement d'un **acompte limité aux associations pour lesquelles le montant de la subvention versée en 2019 est supérieur à 1 000 €**,
- ✓ déduction du montant des acomptes perçus du montant des subventions annuelles qui seront versées en 2020, après le vote du budget primitif 2020.

Ce versement exceptionnel d'acomptes de subventions aux associations avant le vote du budget primitif 2020 pourrait ainsi concerner les associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE EN 2019	ACOMPTE A VERSER AVANT LE VOTE DU BP 2020 (30 %)
Club des Amis de Rosières	**13 000 €**	**3 900 €**
Comité des Fêtes et des Loisirs	**35 000 €**	**10 500 €**
Les Ecureuils de Rosières Saint Julien	**4 500 €**	**1 350 €**
ROS	**74 540 €**	**22 362 €**

Je vous précise que parallèlement, l'instruction des dossiers de demande de subvention des associations au titre de l'exercice 2020 se poursuit, et que l'attribution des montants définitifs des subventions sera proposée au Conseil Municipal par la commission des finances lors du vote du budget primitif 2020 qui interviendra en juillet prochain.

Je vous propose donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement des acomptes de subvention tels que décrit ci-dessus.

Monsieur le Maire ***: La situation que nous venons de connaître peut-être problématique pour les associations, puisque du fait de la crise sanitaire, le processus habituel d'attribution des subventions a été bloqué.***
Or, même sans activité, elles ont parfois des engagements à honorer. Certaines peuvent donc avoir des difficultés, en particulier celles qui perçoivent des subventions importantes. C'est pourquoi je vous propose dans ce rapport d'octroyer à ces dernières une avance de 30 % du montant perçu en 2019, ce qui leur permettra d'attendre le vote des subventions fin juillet.
Je vous précise que parallèlement, un courrier va être adressé aux associations pour faire le point sur l'impact financier de la crise, ce qui pourra éventuellement justifier un réajustement de la demande faite en fin d'année dernière.

Mise aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
24	**0**	**0**
M. Patrick MELCHERS, membre du bureau du Rosières Omni Sports, Mme Françoise POINSENOT et M. Michel OUDIN, membres du bureau du Comité des Fêtes et des Loisirs ne prenant pas part au vote.		

15. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Délibération n° 2020-030

Transmis en Préfecture le 07/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Rapporteur : Monsieur Chris BIGORGNE

Mes Chers Collègues,

Les créances suivantes n'ont pas été encaissées par la Trésorerie, qui nous propose de bien vouloir les considérer comme irrécouvrables et les admettre en non-valeur, pour les montants et les motifs suivants :

Objet de la créance	Montant	Motifs de la présentation en non-valeur
Accueil de loisirs	18,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
	1,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
	1,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
	0,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
	0,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
	10,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
	11,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	14,55 €	Combinaison infructueuse d'actes
Restauration Scolaire	4,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
	4,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
	70,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
	164,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
	9,14 €	Combinaison infructueuse d'actes
	43,38 €	Combinaison infructueuse d'actes
	1,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
	21,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
	103,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	4,45 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL	**494,88 €**	

TLPE 2015	30,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
TLPE 2016	1 780,00 €	Clôture insuffisance actif sur redressemeent judiciaire - liquidation judiciaire
	802,00 €	
TLPE 2017	764,00 €	Combinaison infructueuse d actes
	238,00 €	Clôture insuffisance actif sur redressemeent judiciaire - liquidation judiciaire
Droit de place 2016	40,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Remboursement tablettes 2017	200,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL	**3 854,00 €**	

TOTAL GENERAL	**4 348,88 €**

Compte tenu des motifs invoqués par la Trésorerie, je vous propose de bien vouloir admettre ces créances en non-valeur.

Je vous précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020.

Monsieur le Maire ***: Je vous précise que les titres de recettes sont émis par la commune, mais que c'est la Trésorerie qui est chargée d'assurer leur recouvrement. Lorsqu'elle n'arrive pas à récupérer les créances, elle nous propose de les admettre en non-valeur, ce qui donnera lieu à une dépense au budget pour le montant correspondant.***

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

16. Accueil de loisirs de juillet 2020 – Organisation et tarifs

Délibération n° 2020-031

Transmis en Préfecture le 07/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Rapporteur : Madame Françoise POINSENOT

Mes Chers Collègues,

La commission «Jeunesse et Sports» vous propose d'organiser un accueil de loisirs pour la période du 6 au 31 juillet, pour les enfants de 3 à 12 ans.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, et pour permettre d'adapter les activités proposées au nécessaire maintien des gestes barrière et à la distanciation entre les enfants, nous avons fait le choix d'un thème « nature » qui privilégiera des activités de plein air dans un périmètre limité.

Au programme : accrobranche, parc des moulins, ferme pédagogique, plantations, construction de cabanes, fabrication de nichoirs, course d'orientation, sortie vélo…

Par ailleurs, afin de nous adapter aux besoins des familles dans cette situation particulière, je vous propose que les inscriptions se fassent cette année à la journée, avec ou sans repas, sans la contrainte habituelle d'un minimum de jours de fréquentation par semaine.

Enfin, par mesure de précaution et pour limiter tout risque lié à la vie en collectivité avec hébergement, il me semble raisonnable de ne pas organiser cette année le séjour habituellement proposé aux 6/12 ans.

Je vous précise que l'encadrement pendant ce mois de juillet sera composé de la directrice et de la directrice adjointe de l'accueil de loisirs, de l'équipe d'animation habituelle et de deux jeunes recrutés pour l'occasion.

Eu égard à la situation, je vous propose que les tarifs de l'Accueil de Loisirs de juillet 2020 restent inchangés par rapport à juillet 2019.

La grille tarifaire serait ainsi la suivante pour juillet 2020 :

VACANCES DE JUILLET 2020

		TARIFS ROSIERES						TARIFS EXTERIEURS					
		Tranche 1 QF≤300	Tranche 2 301≤QF≤500	Tranche 3 501≤QF≤700	Tranche 4 701≤QF≤900	Tranche 5 901≤QF≤1000	Tranche 6 QF≥1001	Tranche 1 QF≤300	Tranche 2 301≤QF≤500	Tranche 3 501≤QF≤700	Tranche 4 701≤QF≤900	Tranche 5 901≤QF≤1000	Tranche 6 QF≥1001
1er enfant	Journée avec repas **3/6 ans**	**1,65 €**	**2,45 €**	**3,65 €**	**5,50 €**	**8,25 €**	**9,90 €**	**3,45 €**	**4,70 €**	**6,40 €**	**8,60 €**	**11,65 €**	**15,80 €**
	Journée sans repas **3/6 ans**	**1,35 €**	**1,95 €**	**2,95 €**	**4,40 €**	**6,60 €**	**7,90 €**	**2,75 €**	**3,70 €**	**5,05 €**	**6,80 €**	**9,30 €**	**12,60 €**
	Journée avec repas **6/12 ans**	**2,40 €**	**3,55 €**	**5,35 €**	**8,00 €**	**11,95 €**	**14,35 €**	**5,10 €**	**6,90 €**	**9,40 €**	**12,70 €**	**17,15 €**	**22,95 €**
	Journée sans repas **6/12 ans**	**1,95 €**	**2,85 €**	**4,30 €**	**6,40 €**	**9,60 €**	**11,50 €**	**4,05 €**	**5,50 €**	**7,50 €**	**10,15 €**	**13,75 €**	**18,40 €**
		Tranche 1 QF≤300	Tranche 2 301≤QF≤500	Tranche 3 501≤QF≤700	Tranche 4 701≤QF≤900	Tranche 5 901≤QF≤1000	Tranche 6 QF≥1001	Tranche 1 QF≤300	Tranche 2 301≤QF≤500	Tranche 3 501≤QF≤700	Tranche 4 701≤QF≤900	Tranche 5 901≤QF≤1000	Tranche 6 QF≥1001
2ème enfant	Journée avec repas **3/6 ans**	**1,60 €**	**2,35 €**	**3,50 €**	**5,25 €**	**7,85 €**	**9,35 €**	**3,30 €**	**4,50 €**	**6,05 €**	**8,25 €**	**11,15 €**	**14,95 €**
	Journée sans repas **3/6 ans**	**1,30 €**	**1,90 €**	**2,80 €**	**4,20 €**	**6,25 €**	**7,50 €**	**2,60 €**	**3,50 €**	**4,80 €**	**6,45 €**	**8,75 €**	**11,95 €**
	Journée avec repas **6/12 ans**	**2,30 €**	**3,40 €**	**5,10 €**	**7,65 €**	**11,45 €**	**13,75 €**	**4,90 €**	**6,60 €**	**8,95 €**	**12,15 €**	**16,50 €**	**22,00 €**
	Journée sans repas **6/12 ans**	**1,85 €**	**2,75 €**	**4,10 €**	**6,10 €**	**9,15 €**	**11,00 €**	**3,85 €**	**5,25 €**	**7,10 €**	**9,60 €**	**13,05 €**	**17,60 €**
		Tranche 1 QF≤300	Tranche 2 301≤QF≤500	Tranche 3 501≤QF≤700	Tranche 4 701≤QF≤900	Tranche 5 901≤QF≤1000	Tranche 6 QF≥1001	Tranche 1 QF≤300	Tranche 2 301≤QF≤500	Tranche 3 501≤QF≤700	Tranche 4 701≤QF≤900	Tranche 5 901≤QF≤1000	Tranche 6 QF≥1001
3ème enfant	Journée avec repas **3/6 ans**	**1,50 €**	**2,20 €**	**3,30 €**	**4,95 €**	**7,40 €**	**8,85 €**	**3,15 €**	**4,30 €**	**5,80 €**	**7,85 €**	**10,65 €**	**14,15 €**
	Journée sans repas **3/6 ans**	**1,20 €**	**1,75 €**	**2,65 €**	**4,00 €**	**5,90 €**	**7,10 €**	**2,50 €**	**3,35 €**	**4,60 €**	**6,20 €**	**8,40 €**	**11,30 €**
	Journée avec repas **6/12 ans**	**2,20 €**	**3,30 €**	**4,95 €**	**7,40 €**	**11,05 €**	**13,25 €**	**4,70 €**	**6,35 €**	**8,60 €**	**11,65 €**	**15,80 €**	**21,15 €**
	Journée sans repas **6/12 ans**	**1,75 €**	**2,65 €**	**4,00 €**	**5,90 €**	**8,85 €**	**10,60 €**	**3,70 €**	**5,05 €**	**6,80 €**	**9,25 €**	**12,50 €**	**16,95 €**

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

17. Débat d'Orientations Budgétaires

Transmis en Préfecture le 10/07/2020

Affiché le 06/07/2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

L'article L 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que *« dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».*

A noter qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'ordonnance du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales a suspendu le délai de 2 mois applicable au rapport sur les orientations budgétaires.

Ce dernier peut donc exceptionnellement en 2020 être inscrit à l'ordre du jour de la même séance que le vote du budget primitif. Nous n'utiliserons toutefois pas cette possibilité, et procéderons dès maintenant à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et au Débat d'Orientations Budgétaires. Le budget primitif sera quant à lui présenté à la prochaine séance de Conseil Municipal prévue fin juillet.

Comme chaque année et conformément à la réglementation, ce rapport devra être transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube, ainsi qu'à Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole dont notre commune est membre, dans un délai de 15 jours à compter de son examen par notre assemblée.

Enfin, je vous précise que l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la commune dans le délai d'un mois à compter de l'adoption par le Conseil Municipal de la délibération correspondante.

Avant d'engager le Débat d'Orientations Budgétaires, je vais donc vous présenter le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Monsieur le Maire : ***Cette année, et compte tenu des circonstances, il nous aurait été exceptionnellement possible d'organiser le Débat d'Orientations Budgétaires au cours de la même séance que celle où nous allons voter le budget primitif. Mais nous avons fait le choix de respecter la procédure habituelle, et de l'organiser dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.***
Nous allons donc examiner le Rapport d'Orientations Budgétaires. J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que si le budget de l'Espace Médical du Chêne n'était pas équilibré à l'avenir, ce sera à la commune de financer. Il faudra donc en tenir compte dans chaque futur budget.

Je tiens par ailleurs à rappeler que grâce aux équipes qui se sont succédées au conseil municipal, nous avons aujourd'hui des marges de manœuvre qui nous permettront de continuer à investir dans l'avenir.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2020

COMMUNE DE ROSIERES-PRES-TROYES

Conseil Municipal du 29 juin 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION : RAPPEL SUR LA PRESENTATION BUDGETAIRE ET SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 3

I. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 5

A. 2020 – Une année budgétaire particulière 5

1. Un report des dates de vote du budget primitif 2020 et des comptes 2019 5
2. Modification du calendrier de vote des taux, taxes et redevances 5
3. La capacité d'action de l'exécutif adaptée 5

B. Le contexte international et national 6

1. Des économies durablement impactées par la crise sanitaire 6
2. Une augmentation prévisible du chômage 6
3. Des finances publiques durablement impactées 6
4. Un risque d'inflation à moyen terme 6
5. Des taux d'intérêt toujours très bas 6

C. Les principales dispositions de la loi de finances et du projet de loi de finances rectificatives pour 2020 et ses incidences pour les collectivités locales… 7

1. Les mesures initiales de la loi de finances 2020 7
2. Des mesures de soutien 7

II. ANALYSES RETROSPECTIVES 8

A. Analyse rétrospective de 2014 à 2019 8

I. La section de fonctionnement 10

1. L'évolution des recettes de fonctionnement courant 12
2. L'évolution des dépenses de fonctionnement courant 16
3. Les intérêts de la dette 20

II. La section d'investissement 21

1. Les recettes d'investissement 21
2. Les dépenses d'investissement 24

B. Analyse rétrospective de l'exercice 2019 25

1. La section de fonctionnement 25
2. La section d'investissement 29

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020 37

A. La section de fonctionnement 37

1. Les recettes de fonctionnement 37
2. Les dépenses de fonctionnement 38

B. La section d'investissement 40

1. Les recettes d'investissement 40
2. Les dépenses d'investissement 41

IV. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE 48

A. Etat de la dette au 01/01/2020 48
B. Dette répartie par organisme prêteur au 01/01/2020 50

CONCLUSION 52

INTRODUCTION :
RAPPELS SUR LA PRESENTATION BUDGETAIRE, SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) ET SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

LA PREPARATION BUDGETAIRE

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, **le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée.** Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (*budget supplémentaire, décisions modificatives*).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et **une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations courantes de dépenses et de recettes. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, et viré en section d'investissement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus, constituant de l'autofinancement, permettra d'abonder le financement des investissements prévus en dépenses d'investissement.
Les dépenses d'investissement présentent les programmes d'équipements nouveaux ou en cours, qui modifient la valeur du patrimoine de la collectivité, comme les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux (*construction d'un nouvel équipement par exemple*).

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) ET LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

- Depuis la loi «Administration Territoriale de la République» (ATR) du 6 février 1992, **les communes de 3 500 habitants et plus ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci par le Conseil Municipal.**

  Chaque année depuis 2014, date à laquelle notre commune a passé le seuil des 3 500 habitants, un tel débat est ainsi inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal.

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi «NOTRe», a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et a précisé les modalités de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'article L 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose ainsi dorénavant que «*dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un* ***Rapport sur les Orientations Budgétaires****, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur(…). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique*».

Ainsi depuis la loi NOTRe :

- ⇨ Toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale si elle n'a pas été précédée d'un DOB.
- ⇨ Le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget primitif.
- ⇨ **Le Débat d'Orientations Budgétaires** (DOB) **doit obligatoirement s'effectuer sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)**, élaboré et présenté par le Maire, qui doit présenter aux conseillers municipaux :
  - les orientations budgétaires,
  - les engagements pluriannuels envisagés,
  - la structure et la gestion de la dette.
- ⇨ Il est pris acte de ce débat par une **délibération spécifique**, sans qu'elle n'ait de caractère décisionnel, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, et le DOB est relaté dans un compte rendu de séance.
- ⇨ Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, le ROB doit être **mis à la disposition du public à la Mairie.**
- ⇨ Le ROB doit être **mis en ligne sur le site internet de la commune** (article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), dans le délai d'un mois à compter de l'adoption par le Conseil Municipal de la délibération correspondante.
- ⇨ Le ROB est également **transmis au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale** (EPCI) dont la commune est membre, soit Troyes Champagne Métropole pour Rosières.

➢ Par ailleurs, la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 pose de **nouvelles règles relatives au ROB**. L'article II de son article 13 dispose qu'à l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Le DOB et le ROB sur lequel il s'appuie, permettent à l'assemblée délibérante :

- **d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,**
- de présenter une situation financière de l'exercice écoulé,
- de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs,
- et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le DOB :

- initie la future discussion budgétaire,
- met en évidence les moyens financiers disponibles, compte-tenu notamment de la fiscalité et de l'endettement,
- situe le volume des investissements réalisables,
- permet de donner un ordre de priorité aux investissements.

A partir des orientations arrêtées, **le Maire peut ensuite préparer dans de bonnes conditions le document budgétaire pour l'exercice à venir, sans toutefois être tenu par les orientations délibérées. Il reste libre du contenu du futur budget primitif qu'il proposera au vote du Conseil Municipal.**

⇒Le DOB est un exercice démocratique sur le futur budget communal qui va déterminer, pour l'année à venir ou en cours, toutes les actions municipales qui pourront être engagées.

I. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

A. 2020 : UNE ANNEE BUDGETAIRE PARTICULIERE

1. Un report des dates de vote du budget primitif 2020 et des comptes 2019

Les années d'élections municipales, le **budget primitif** (BP) peut être adopté jusqu'au 30 avril. Cette année, en raison de la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19, l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 a reporté cette échéance au **31 juillet** pour les communes qui, comme la nôtre, n'avaient pas encore voté leur budget primitif.

Par ailleurs, l'obligation d'organiser un **débat d'orientations budgétaires** (DOB) est maintenue, ainsi que celle de présenter un **rapport d'orientations budgétaires** (ROB). Mais l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 suspend le délai de 2 mois maximum entre le DOB et le vote du BP : le vote du DOB pourra intervenir lors de la séance consacrée au vote du budget, à condition qu'il y ait 2 délibérations distinctes.

La date limite pour arrêter le **compte administratif 2019** est quant à elle reportée au **31 juillet 2020**, contre le 30 juin 2020 pour une année classique, le **compte de gestion** établi par le comptable de la collectivité devant lui être transmis **avant le 1er juillet 2020**.

2. Modification du calendrier de vote des taux, taxes et redevances

La date limite de vote des taux des impôts locaux par les collectivités territoriales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) est reportée au **3 juillet 2020**. En l'absence de délibération, les taux 2019 seront prorogés.

L'adoption du coefficient de la **taxe locale sur la consommation finale d'électricité** (TCFE) est reportée au **1er octobre 2020**, au lieu du 1er juillet 2020.

L'institution ou la modification des tarifs de la **taxe locale sur la publicité extérieure** (TLPE) sont reportées au **1er octobre 2020**.

3. La capacité d'action de l'exécutif adaptée

Jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement**, dans la limite de la totalité des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En outre, les crédits ouverts par chapitre en 2019 et qui servent de référence pour le calcul de ces montants peuvent être modifiés dans la limite de 15 %, sauf pour les dépenses de personnel.

Le plafond du montant des **dépenses imprévues** est porté à 15% des dépenses réelles de chaque section contre 7,5% habituellement, et l'ordonnance susvisée permet de financer les dépenses inscrites en section d'investissement par emprunt.

B. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

1. Des économies durablement impactées par la crise sanitaire

Suite aux mesures de confinement mises en place pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été très ralenties entre fin mars et début mai 2020.

Ainsi, selon les estimations de l'INSEE, l'économie française aurait fonctionné à environ 35% de la normale durant le confinement.

Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1er trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2ème trimestre (baisse d'au moins 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Le 3ème trimestre devrait quant à lui enregistrer une forte croissance du PIB parallèlement aux deux premiers trimestres, mais son niveau restera très inférieur à celui observé fin 2019.

➔ Au total, si l'épidémie reste maitrisée, **le recul du PIB pourrait avoisiner 10 % en moyenne annuelle en 2020.**

2. Une augmentation prévisible du chômage

Dans ce contexte très particulier, et malgré les mesures fortes prises par les gouvernements et les banques centrales pour préserver au mieux le tissu productif, la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui devraient se montrer très prudentes dans les mois à venir en terme d'embauches et d'investissement.
Il est donc à craindre que le chômage augmente très significativement malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.

3. Des finances publiques durablement impactées

Les finances publiques devraient quant à elles souffrir durablement d'un **effet de ciseaux** entre les **dépenses qui vont augmenter** aussi vite, voire plus vite pour certaines, qu'avant la crise sanitaire, et un **montant de recettes fiscales qui va être plus bas** du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise.

4. Un risque d'inflation à moyen terme

A court terme, l'inflation devrait rester modérée en raison de la dégradation du marché du travail et d'un prix du pétrole bas. Par la suite, elle pourrait augmenter si les entreprises transmettent les hausses de coût engendrées par la crise sanitaire dans leur prix de vente.

5. Des taux d'intérêt toujours très bas

Le creusement des déficits publics dû à la récession constitue une **pression à la hausse sur les taux d'intérêt des emprunts,** les investisseurs demandant plus de rendement pour courir un risque plus grand.

Mais une hausse marquée des taux d'intérêt freinerait le rebond attendu de l'économie en limitant le développement du crédit bancaire, et alourdirait la charge de la dette des entreprises, compte tenu de la hausse de leur endettement, et des entreprises.

C'est pourquoi la BCE comme la réserve fédérale américaine sont intervenues pour stabiliser le système financier et peser sur les taux d'intérêt, en augmentant leurs achats d'actifs.

Les taux d'intérêt vont donc vraisemblablement rester bas dans un horizon proche.

C. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2020 ET SES INCIDENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

1. Les mesures initiales de la loi de finances 2020

La loi de finances 2020 s'inscrivait initialement dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, et prévoyait :

- une stabilité des dotations pour les collectivités locales, et notamment de la DGF et des dotations de soutien à l'investissement (DETR notamment),
- la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation, avec la suppression de la taxe d'habitation en 2020 pour 80% des foyers fiscaux, l'Etat ayant pris l'engagement de compenser intégralement la perte subie par les communes,
- la revalorisation des bases locatives selon le taux d'inflation 2019 (1,1 %).

2. Des mesures de soutien aux collectivités prévues dans le 3ème projet de loi de finances rectificative pour tenir compte des incidences de la crise sanitaire

Le 3ème projet de loi de finances rectificative prévoit une augmentation des dépenses publiques de 133,5 milliards d'Euros, dont 4,5 milliards d'Euros seront consacrés aux collectivités locales, et 1,75 milliards d'Euros iront au bloc local.

L'objectif est d'aider les collectivités, que la crise sanitaire a contraintes à adopter des mesures d'urgence, tout en occasionnant une baisse significative de leurs recettes. Or, ces collectivités s'avèrent essentielles à la reprise de l'activité.

A noter que l'Association des Maires de France juge d'ores et déjà ces mesures insuffisantes, puisqu'elle estime les pertes de recettes et les dépenses supplémentaires du bloc local à 8 milliards d'Euros sur 3 ans, dont plus de 5 milliards dès 2020. L'AMF craint donc «un risque de forte récession de l'investissement public local».

II. ANALYSE RETROSPECTIVE

A. ANALYSE RESTROSPECTIVE DE 2014 A 2019

COMMUNE - ANALYSE RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES DE 2014 A 2019

	2014	2015	Taux d'évolution 2014-2015	2016	Taux d'évolution 2015-2016	2017	Taux d'évolution 2016-2017	2018	Taux d'évolution 2017-2018	Taux d'évolution 2014-2018	2019	Taux d'évolution 2018-2019	TAUX D'EVOLUTION 2014-2019
Recettes de fonctionnement courant	2 904 759,39	3 068 576,82	5,64%	3 095 598,90	0,88%	3 296 106,36	6,48%	3 359 444,21	1,92%	+ 15,65%	3 599 740,64	7,15%	+ 23,93%
Dépenses de fonctionnement courant	2 308 163,63	2 443 650,76	5,87%	2 445 419,11	0,07%	2 609 874,12	6,73%	2 648 660,08	1,49%	+ 14,73%	3 133 441,55	18,30%	+ 35,75%
EPARGNE DE GESTION (résultat de fonctionnement courant)	**596 595,76**	**624 926,06**	**4,75%**	**650 179,79**	**4,04%**	**686 232,24**	**5,54%**	**710 784,13**	**3,58%**	**+ 19,14%**	**466 299,09**	**-34,40%**	**-21,84%**
Résultats financiers	-98 799,32	-148 412,39	-50,22%	-87 152,84	41,28%	-71 617,95	17,82%	-64 376,07	-10,11%	34,84%	-56 792,65	-11,78%	
Résultats exceptionnels	20 079,41	-490,13	-102,44%	15 813,25	-3326,34%	1 328,48	-91,60%	12 829,87	865,76%	-36,10%	29 711,37	131,58%	
EPARGNE BRUTE (résultat de fonctionnement de l'exercice)	**517 875,85**	**476 023,54**	**-8,08%**	**578 840,20**	**21,60%**	**615 942,77**	**6,41%**	**659 237,93**	**7,03%**	**+ 27,30%**	**439 217,81**	**-33,37%**	**-15,19%**
Remboursement courant du capital de la dette	150 469,50	157 100,98	4,41%	153 956,14	-2,00%	151 691,98	-1,47%	158 287,67	4,35%	+ 5,20%	166 212,12	5,01%	+ 10,46%
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT NET)	**367 406,35**	**318 922,56**	**-13,20%**	**424 884,06**	**33,22%**	**464 250,79**	**9,27%**	**500 950,26**	**7,91%**	**+ 36,35%**	**273 005,69**	**-45,50%**	**-25,69%**
Recettes réelles d'investissement	981 320,82	895 077,97	-8,79%	742 072,47	-17,09%	723 054,00	-2,56%	737 273,57	1,97%	-24,87%	1 374 295,23	86,40%	+ 40,05%
Dépenses réelles d'investissement (y compris le remboursement du capital de la dette)	-1 058 897,56	-907 779,33	-14,27%	-987 646,74	8,80%	-954 983,24	-3,31%	-709 758,41	-25,68%	-32,97%	-1 328 179,41	87,13%	+ 25,43%
BESOIN DE FINANCEMENT	**-77 576,74**	**-12 701,36**		**-245 574,27**		**1 678 037,24**		**-**			**-**		
EXCEDENT DE FINANCEMENT	**-**	**-**		**-**		**-**		**27 515,16**			**46 115,82**		
Emprunts nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat reporté de l'exercice N-1	317 756,92	498 829,99	56,98%	974 853,53	95,43%	1 190 591,77	22,13%	1 461 472,88	22,75%	+ 359,93%	1 867 221,10	27,76%	+ 487,63%
Résultat de l'exercice N au 31/12	498 829,99	974 853,53	95,43%	1 190 591,77	22,13%	1 461 472,88	22,75%	1 867 221,10	27,76%	+ 274,32%	1 236 479,04	-33,78%	+ 147,88%
Encours de la dette au 31/12	1 712 878,94	1 671 165,31	-2,44%	1 513 735,05	-9,42%	1 356 188,52	-10,41%	1 191 750,11	-12,13%	-30,42%	1 036 010,84	-13,07%	-39,52%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (EN ANNEES)	**3,31**	**3,51**	**6,14%**	**2,62**	**-25,49%**	**2,20**	**-15,87%**	**1,81**	**-17,73%**	**-45,32%**	**2,36**	**30,32%**	**-28,68%**

(1) **Epargne de gestion** : Elle correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) et les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles). Il s'agit d'un bon indicateur pour juger de la gestion financière courante de la collectivité.

(2) **Epargne brute** : C'est le résultat de fonctionnement de l'exercice. Elle correspond au solde de la section de fonctionnement, c'est-à-dire à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Elle est prioritairement affectée au remboursement de la dette. Ce ratio, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel peut varier de façon significative d'une année sur l'autre.

(3) **Epargne nette** : Elle correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette, et mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres.

(4) **Capacité de désendettement** : Il s'agit de connaître le nombre d'années dont a besoin la collectivité pour rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Remarque : On considère en général qu'une zone «dangereuse» commence autour de 11 à 12 années

I. La section de fonctionnement

➢ **De 2014 à 2018**, le résultat de fonctionnement courant du budget communal a progressé (+ 19,14 %), grâce à une évolution des Recettes de Fonctionnement Courant (+ 15,65 %) supérieure à celle des Dépenses de Fonctionnement Courant (+ 14,75 %) :

	EVOLUTION 2014-2018
Recettes de Fonctionnement Courant	+ 15,65 %
Dépenses de Fonctionnement Courant	+ 14,75 %
Résultat de Fonctionnement Courant	+ 19,14 %

➢ **Entre 2018 et 2019**, la situation s'inverse, puisque l'évolution des Dépenses de Fonctionnement Courant (+ 18,30 %) a été supérieure à celle des Recettes de Fonctionnement Courant (+ 7,15 %). Le résultat de fonctionnement a donc baissé de 34,40 % sur la même période, ainsi que sur la période 2014-2019 :

	Evolution 2018-2019	EVOLUTION 2014-2019
Recettes de Fonctionnement Courant	+ 7,15 %	+ 23,93 %
Dépenses de Fonctionnement Courant	+ 18,30 %	+ 35,75 %
Résultat de Fonctionnement Courant	- 34, 40 %	- 21,84 %

➢ Cette **situation** n'est toutefois que **ponctuelle**. Elle s'explique principalement par le versement en 2019 d'une subvention d'équilibre de 242 620 € du budget principal au budget annexe de l'Espace Médical du Chêne.
Cette subvention d'équilibre, qui a donné lieu à une dépense de fonctionnement sur le budget principal, ne correspond pas à une charge récurrente de fonctionnement. Il convient donc, pour apprécier l'évolution réelle du Résultat de Fonctionnement Courant, d'en déduire le montant correspondant :

	MONTANT 2014	MONTANT 2018	MONTANT 2019	Evolution 2018-2019	EVOLUTION 2014-2019
Recettes de Fonctionnement Courant	2 904 759,39	3 359 444 ,21	3 599 740,64	+ 7,15 %	+ 23,93 %
Dépenses de Fonctionnement Courant hors subvention d'équilibre versée du budget principal au budget annexe Espace Médical du Chêne	2 308 163,63	2 648 660,08	2 890 821,55	+ 9,14 %	+ 25,24 %
Résultat de Fonctionnement Courant	596 595,76	710 784,13	708 919,09	- 0,26%	+ 18,83 %

↳ Si l'augmentation des Dépenses de Fonctionnement Courant est légèrement supérieure à celle des Recettes de Fonctionnement Courant en 2019 par rapport à 2018, le Résultat de Fonctionnement Courant 2019 est quasi-identique par rapport à celui de 2018, et est en hausse d'environ 19 % sur la période 2014-2019. Cela montre que **notre collectivité continue à maintenir des marges de manœuvre issues de la section de fonctionnement**.

Il est toutefois à noter que la nécessité de verser de **nouvelles subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe Espace Médical du Chêne** dans les années à venir est vraisemblable, ce qui aura nécessairement une incidence sur le résultat de fonctionnement courant du budget principal de notre commune.

1. L'évolution des recettes de fonctionnement courant

COMMUNE - EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT DE 2014 A 2019

	2014	2015	Taux d'évolution 2014-2015	2016	Taux d'évolution 2015-2016	2017	Taux d'évolution 2016-2017	2018	Taux d'évolution 2017-2018	2019	Taux d'évolution 2018-2019	TAUX D'EVOLUTION 2014-2019	Observations
Revenus de gestion courante (chp 70)	183 310,91	193 690,92	*5,66%*	197 725,07	*2,08%*	201 106,66	*1,71%*	205 398,45	*2,13%*	231 752,77	*12,83%*	**26,43%**	Notamment : - Redevances d'occupation du domaine public (Gaz, électricité, France Télécom, SDEA) - Produits des services (restaurant scolaire, accueil de loisirs, école de musique, club ados) - Redevance ROS tennis - Produit des publicités dans le Caillotin...
Impôts et taxes (hors reversement de fiscalité) (chp 73)	2 077 809,51	2 235 327,84	*7,58%*	2 302 221,56	*2,99%*	2 496 709,47	*8,44%*	2 432 373,32	*-2,58%*	2 739 015,91	*12,61%*	**31,82%**	- Taxes foncières et Taxe d'habitation, - Attribution de compensation versée par Troyes Champagne Métropole, - Taxe sur la consommation finale d'électricité - Taxe additionnelle aux droits de mutation, - Taxe sur les pylônes électriques - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales perçu depuis 2015
Dotations et participations (chp 74)	627 933,18	620 699,08	*-1,15%*	579 681,68	*-6,61%*	575 845,14	*-0,66%*	699 758,24	*21,52%*	620 633,29	*-11,31%*	**-1,16%**	- Dotation Globale de Fonctionnement, - Dotation de Solidarité Rurale, - Dotation Nationale de Péréquation, - Dotation Générale de Décentralisation, - Participations diverses (CAF, Conseil Départemental,Troyes Champagne Métropole...), - Dérogations scolaires , - Compensation de l'Etat pour les exonérations de taxe foncière et taxe d'habitation, - FCTVA pour les dépenses d'entretien des équipements
Dont DGF	*491 096,00*	*444 739,00*	*-9,44%*	*389 345,00*	*-12,46%*	*360 699,00*	*-7,36%*	*367 710,00*	*1,94%*	*375 020,00*	*1,99%*	**-23,64%**	
Autres produits de gestion courante (chp 75)	17 406,96	18 858,98	*8,34%*	17 671,76	*-6,30%*	22 445,00	*27,01%*	21 914,20	*-2,37%*	8 338,67	*-61,95%*	**-52,10%**	Revenus des immeubles (cabinets médical et dentaire, la Poste, location de salles...)
Sous-Total Recettes de Fonctionnement	**2 906 460,56**	**3 068 576,82**	***5,58%***	**3 097 300,07**	***0,94%***	**3 296 106,36**	***6,42%***	**3 359 444,21**	***1,92%***	**3 599 740,64**	***7,15%***	**23,85%**	
Atténuation de produits (Dépenses Chp 014 - Recettes article 739)	1 701,17	-	-	1701,17	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	**2 904 759,39**	**3 068 576,82**	***5,64%***	**3 095 598,90**	***0,88%***	**3 296 106,36**	***6,48%***	**3 359 444,21**	***1,92%***	**3 599 740,64**	***7,15%***		

COMMUNE - REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT DE 2014 A 2019

	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	En €	% des recettes de fonctionnement courant	En €	% des recettes de fonctionnement courant	En €	% des recettes de fonctionnement courant	En €	% des recettes de fonctionnement courant	En €	% des recettes de fonctionnement courant	En €	% des recettes de fonctionnement courant
Revenus de gestion courante (chp 70)	183 310,91	*6,31%*	193 690,92	*6,31%*	197 725,07	*6,38%*	201 106,66	*6,10%*	205 398,45	*6,11%*	231 752,77	*6,44%*
Impôts et taxes (hors reversement de fiscalité) (chp 73)	2 077 809,51	*71,53%*	2 235 327,84	*72,85%*	2 302 221,56	*74,37%*	2 496 709,47	*75,75%*	2 432 373,32	*72,40%*	2 739 015,91	*76,09%*
Dotations et participations (chp 74)	627 933,18	*21,62%*	620 699,08	*20,23%*	579 681,68	*18,73%*	575 845,14	*17,47%*	699 758,24	*20,83%*	620 633,29	*17,24%*
Dont DGF	*491 096,00*	*16,91%*	*444 739,00*	*14,49%*	*389 345,00*	*12,58%*	*360 699,00*	*10,94%*	*367 710,00*	*10,95%*	*375 020,00*	*10,42%*
Autres produits de gestion courante (chp 75)	17 406,96	*0,60%*	18 858,98	*0,61%*	17 671,76	*0,57%*	22 445,09	*0,68%*	21 914,20	*0,65%*	8 338,67	*0,23%*
Sous-Total Recettes de Fonctionnement	**2 906 460,56**	***100,05%***	**3 068 576,82**		**3 097 300,07**	***100,05%***	**3 296 106,36**	***100,00%***	**3 359 444,21**	***100,00%***	**3 599 740,64**	***100,00%***
Atténuation de produits (Chp 014)	- 1 701,17	*-0,06%*	-	-	- 1701,17	*-0,05%*	-	-	-	-	-	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	**2 904 759,39**	**100,00%**	**3 068 576,82**	***100,00%***	**3 095 598,90**	***100,11%***	**3 296 106,36**	***100,00%***	**3 359 444,21**	***100,00%***	**3 599 740,64**	***100,00%***

✓ Les revenus de gestion courante sont constitués en grande partie des recettes provenant des services municipaux, en particulier le Pôle Enfance. Ils **continuent à augmenter**, notamment parce que la population municipale continue de croître (4 409 habitants au 1er janvier 2019).

✓ Les impôts et taxes constituent le **principal poste de revenus de notre commune**. La hausse importante des recettes liées à la fiscalité directe sur la période 2014-2019 (+ 31,82 %) et en 2019 par rapport à 2018 (+ 12,61 %) est uniquement due à une **augmentation mécanique des bases fiscales**, puisque les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2009. Ces bases fiscales ont augmenté non seulement selon la revalorisation annuelle (fixée par l'Etat jusqu'en 2018 ou indexée sur l'inflation depuis), mais aussi et surtout en raison de l'attractivité de notre commune qui voit toujours sa population croître régulièrement depuis plusieurs années :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population totale au 1er janvier (nbre d'habitants)	3 873	3 993	4 097	4 178	4 294	4 409

✓ Les dotations et participations versées à notre commune représentent **une part significative des recettes de fonctionnement courant :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part des dotations et participations dans les recettes de fonctionnement courant	21,60 %	20,23 %	18,72 %	17,47 %	20,83 %	17,24 %

➢ Après avoir été en constante diminution entre 2014 et 2017, cette part a augmenté en 2018 (20,83 % des Recettes de Fonctionnement Courant), pour les raisons ponctuelles suivantes :

- le versement en 2018 des FCTVA 2016 et 2017 pour les dépenses d'entretien des équipements,
- le versement d'une participation du Conseil Départemental au titre de la reprise par la commune de l'entretien de la Technopole au 1er janvier 2019,
- le versement du solde du fonds de soutien aux activités périscolaires, qui a disparu avec le retour à la semaine de 4 jours,

➢ **En 2019**, la part des dotations et participations dans les Recettes de Fonctionnement Courant a retrouvé un **niveau comparable à celui de 2017** (17,24 %).

➢ Parmi les dotations et participations, **la part de la DGF dans les Recettes de Fonctionnement Courant baisse quant à elle régulièrement depuis 2013 :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part de la Dotation Globale de Fonctionnement dans les Recettes de Fonctionnement Courant	16,91 %	14,49 %	12,58 %	10,94 %	10,95 %	10,42 %

En effet, depuis 2012, les communes ont participé pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse importante des dotations qu'elles ont perçu de l'Etat, en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Même si la Dotation Globale de Fonctionnement a légèrement augmenté en 2019 (375 020 €) par rapport à 2018 (367 710 €) en raison de l'évolution démographique de notre commune, **la perte annuelle de la DGF se chiffre à 150 721 € à partir de 2017 par rapport à ce que notre commune percevait en 2013.**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2014-2019
Diminution de la DGF en 2014	- 21 036 €	- 21 036 €	- 21 036 €	- 21 036 €	- 21 036 €	- 21 036 €	
Diminution de la DGF en 2015		- 51 874 €	- 51 874 €	- 51 874 €	- 51 874 €	- 51 874 €	-
Diminution de la DGF en 2016 (estimation)			- 51 874 €	- 51 874 €	- 51 874 €	- 51 874 €	-
Diminution de la DGF en 2017 (estimation)				- 25 937 €	- 25 937 €	- 25 937 €	-
Perte de DGF par rapport à 2013	**- 21 036 €**	**- 72 910 €**	**- 124 784 €**	**- 150 721 €**	**- 150 721 €**	**- 150 721 €**	**-670 893 €**

✓ Les autres produits de gestion courante

Ces **revenus**, qui proviennent essentiellement de la location du cabinet médical, du cabinet dentaire et de la location de la salle Michel Ninet, sont **variables**, principalement en raison d'un nombre de locations de la salle Michel Ninet fluctuant selon les années.

Ces revenus ont baissé significativement entre 2018 et 2019, principalement en raison du départ du chirurgien-dentiste qui occupait l'un des 2 anciens logements d'instituteurs aménagé en cabinet dentaire. La commune ne perçoit ainsi plus de loyer pour ce logement depuis mai 2019.

2. L'évolution des dépenses de fonctionnement courant

COMMUNE - EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DE 2014 A 2019

	2014	2015	Taux d'évolution 2014-2015	2016	Taux d'évolution 2015-2016	2017	Taux d'évolution 2016-2017	2018	Taux d'évolution 2017-2018	2019	Taux d'évolution 2018-2019	TAUX D'EVOLUTION 2014-2019	Observations
Charges à caractère général (chapitre 011)	755 826,27	842 213,41	*11,43%*	749 456,64	*-11,01%*	822 207,04	*9,71%*	795 504,16	*-3,25%*	935 409,55	*17,59%*	**23,76%**	
Charges de personnel (hors remboursements sur rémunération et charges) (chapitre 012 - recettes chapitre 013)	1 215 853,11	1 195 157,79	*-1,70%*	1 284 993,24	*7,52%*	1 341 411,24	*4,39%*	1 348 578,32	*0,53%*	1 435 088,68	*6,41%*	**18,03%**	
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	265 243,02	284 297,55	*7,18%*	270 107,50	*-4,99%*	290 000,63	*7,36%*	305 210,93	*5,24%*	538 180,95	*76,33%*	**102,90%**	Notamment - indemnités des élus, - contributions au SDEA, - dérogations scolaires, - subventions CCAS et associations
Hors subvention d'équilibre versée au budget annexe EMC										295 560,95	*-3,16%*	**11,43%**	En 2019 versement d'une subvention d'équilibre de 242 620€ au budget annexe EMC
Dotations aux amortissements (Chapitre 042 -art 6811)	71 241,23	121 982,01	*71,22%*	140 861,73	*15,48%*	156 255,21	*10,93%*	199 366,67	*27,59%*	224 762,37	*12,74%*	**215,49%**	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT INTEGRANT LA SUBVENTION D'EQUILIBRE VERSEE AU BUDGET ANNEXE	**2 308 163,63**	**2 443 650,76**	***5,87%***	**2 445 419,11**	***0,07%***	***2 609 874,12***	***6,73%***	***2 648 660,08***	***1,49%***	***3 133 441,55***	***18,30%***	**35,75%**	
TOTAL HORS SUBVENTION VERSEE AU BUDGET ANNEXE EMC	**2 308 163,63**	**2 443 650,76**	***5,87%***	**2 445 419,11**	***0,07%***	***2 609 874,12***	***6,73%***	***2 648 660,08***	***1,49%***	***2 890 821,55***	***9,14%***	**25,24%**	

COMMUNE - REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DE 2014 A 2019

	2014		2015		2016		2017		2018		2019			
											Avec la subvention d'équilibre de 242 620€ versée au BA EMC		Hors subvention d'équilibre	
	En €	% des dépenses de fonctionnement courant	En €	% des dépenses de fonctionnement courant	En €	% des dépenses de fonctionnement courant	En €	% des dépenses de fonctionnement courant	En €	% des dépenses de fonctionnement courant	En €	% des dépenses de fonctionnement courant	En €	% des dépenses de fonctionnement courant
Charges à caractère général (chp 011)	755 826,27	*32,75%*	842 213,41	*34,47%*	749 456,64	*30,65%*	822 207,04	*31,50%*	795 504,16	*30,03%*	935 409,55	*29,85%*	935 409,55	*32,36%*
Charges de personnel (hors remboursements sur rémunération et charges) (chp 012-chap 013)	1 215 853,11	*52,68%*	1 195 157,79	*48,91%*	1 284 993,24	*52,55%*	1 341 411,24	*51,40%*	1 348 578,32	*50,92%*	1 435 088,68	*45,80%*	1 435 088,68	*49,64%*
Autres charges de gestion courante (chp 65)	265 243,02	*11,49%*	284 297,55	*11,63%*	270 107,50	*11,05%*	290 000,63	*11,11%*	305 210,93	*11,52%*	538 180,95	*17,18%*	295 560,95	*10,22%*
Dotations aux amortissements (art 6811)	71 241,23	*3,09%*	121 982,01	*4,99%*	140 861,73	*5,76%*	156 255,21	*5,99%*	199 366,67	*7,53%*	224 762,37	*7,17%*	224 762,37	*7,78%*
TOTAL	**2 308 163,63**	*100,00%*	**2 443 650,76**	*100,00%*	**2 445 419,11**	*100,00%*	***2 609 874,12***	*100,00%*	***2 648 660,08***	*100,00%*	***3 133 441,55***	*100,00%*	***2 890 821,55***	*100,00%*

➢ **Les charges à caractère général**

Elles regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : l'achat de consommables, l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures, …), ainsi que les locations et les assurances.

↳ Ces charges à caractère général **ont augmenté entre 2014 et 2019** (+ 23,76 %), mais moins rapidement que les Dépenses de Fonctionnement Courant (+ 35,75 % en intégrant la subvention d'équilibre versée au budget annexe Espace Médical du Chêne et + 25,24 % hors subvention). La période 2014-2019 a en effet connu :

- la hausse des prix de l'énergie,
- la mise en service de nouveaux bâtiments communaux (extension de l'école maternelle et de l'école élémentaire, création des vestiaires foot) et les charges de fonctionnement qu'elle induit nécessairement :
- l'augmentation de la population,
- l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés,
- le retour à la semaine de 4 jours à l'école,
- l'augmentation des surfaces d'espaces verts,
- la refonte des archives de la collectivité, …

Mais notre collectivité a également mené des **efforts réguliers pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, avec la recherche systématique d'économies par les services municipaux.**

↳ **La part des charges à caractère général** dans les Dépenses de Fonctionnement Courant est ainsi **restée stable sur la période 2014-2019** (32,97 % en 2014 et 32,35 % en 2019 hors subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Espace Médical du Chêne) :

Charges à caractère général	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
						Avec subvention d'équilibre versée au budget annexe EMC	Hors subvention d'équilibre
Part dans les Dépenses de Fonctionnement Courant	32,75 %	34,47 %	30,63 %	31,50 %	30,03 %	29,85 %	32,35 %

➢ **Les charges de personnel**

Si elles représentent le **1er poste de dépense de notre collectivité**, et qu'elles ont augmenté de 18,03 % entre 2014 et 2019, leur part dans les Dépenses de Fonctionnement Courant tend à diminuer sur la même période :

Charges de personnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
						Avec subvention d'équilibre versée au budget annexe EMC	Hors subvention d'équilibre
Part des charges de personnel dans les Dépenses de Fonctionnement Courant	52,68 %	48,91 %	52,55 %	51,40 %	50,92 %	45,80 %	49,64 %

Au cours de cette période, les charges de personnel ont en effet augmenté moins vite (+ 18,03 %) que l'ensemble des Dépenses de Fonctionnement Courant (+ 35,75 % en intégrant la subvention d'équilibre versée au budget annexe Espace Médical du Chêne et + 25,24 % hors subvention), ce qui montre bien que **notre collectivité cherche à maîtriser l'évolution de ses dépenses de personnel, même si celles-ci ont augmenté régulièrement entre 2014 et 2019** en raison :

✓ de mesures nationales légales :

- la mise en application du **protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR)** par catégorie (A, B, C) et par cadre d'emplois dans la Fonction Publique Territoriale, qui porte sur 3 points essentiels :
  - création d'une cadence unique d'avancement d'échelon, avec la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale ou à l'ancienneté maximale.
  - refonte des grilles indiciaires avec une revalorisation des indices bruts et des indices majorés entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2021, en fonction de la catégorie (A, B, C), dans le cadre de l'accord Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations,
  - réorganisation des carrières à compter du 1er janvier 2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C, dans le cadre de l'accord Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations,
- la **GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)** qui vise à compenser l'éventuelle baisse du pouvoir d'achat des agents publics (fonctionnaires et non titulaires), sous réserve de remplir certaines conditions.
- l'augmentation du taux de cotisation à l'IRCANTEC entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2017.
- L'augmentation du point d'indice de + 0,6 % au 1er juillet 2016 et de + 0,6 % au 1er février 2017.

✓ de facteurs propres à notre collectivité

- Le «Glissement Vieillesse Technicité» (GVT) lié à la carrière des fonctionnaires territoriaux : avancements d'échelon, avancements de grade, changement de cadres d'emplois,
- Le paiement d'heures complémentaires et d'heures supplémentaires aux agents du Service Enfance Jeunesse Animation et du Pôle Technique en raison de l'absence d'agents en congé maladie.
- Les besoins en personnel induits par l'augmentation de la population, la hausse des effectifs scolaires, et l'entretien de nouveaux bâtiments ou d'extensions de bâtiments existants.
- Les besoins en personnel de remplacement suite aux absences pour longue maladie de plusieurs agents sur la période 2014-2019.

➢ **Les autres charges de gestion courante**

Ces dépenses sont principalement constituées des subventions aux associations et de la subvention au CCAS. L'augmentation importante de ces autres charges de gestion courante entre 2018 et 2019 (+ 76,33 %) s'explique par le versement de la subvention d'équilibre de 242 620 € du budget principal au budget annexe Espace Médical du Chêne.

En excluant cette subvention d'équilibre, leur augmentation de 11,43 %.sur la période 2014-2019 montre le soutien au monde associatif dont la commune a toujours voulu faire preuve.

3. Les intérêts de la dette

COMMUNE - EVOLUTION DES INTERETS DE LA DETTE DE 2014 A 2019

	2014	2015	Taux d'évolution 2014-2015	2016	Taux d'évolution 2015-2016	2017	Taux d'évolution 2016-2017	2018	Taux d'évolution 2017-2018	2019	Taux d'évolution 2018-2019	TAUX D'EVOLUTION 2014-2019
Interêts de la dette réglés à l'échéance	98 802,77	91 377,74	-7,52%	83 773,19	-8,32%	76 814,19	-8,31%	69 828,17	-9,09%	62 513,41	-10,48%	-36,73%
Interêts courrus non échus		57 037,35		3 382,35	-94,07%	-5 193,99	-253,56%	-5 449,55	4,92%	-5 718,21	4,93%	
TOTAL INTERETS	98 802,77	148 415,09	50,21%	87 155,54	-41,28%	71 620,20	-17,82%	64 378,62	-10,11%	56 795,20	-11,78%	-42,52%
% dans les dépenses de fonctionnement courant	4,28%	6,07%	41,88%	3,56%	-41,32%	2,74%	-23,00%	2,43%	-11,43%	1,81%	-25,43%	-57,66%

La somme consacrée au remboursement des intérêts de la dette est en baisse sur la période 2014-2019, principalement en raison de l'arrivée à leur terme de plusieurs emprunts sur cette période, sans que de nouveaux emprunts soient contractés (date du dernier emprunt : 2011).

A noter que la hausse significative de 2015 s'explique par le fait que les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) ont été rattachés pour la première fois en 2015, comme la loi nous y obligeait, après que notre commune ait passé le seuil des 3 500 habitants. Ces intérêts courus en 2015 et échus en 2016 ont donc été comptabilisés sur l'exercice 2015 sans qu'ils soient compensés par un rattachement à l'exercice 2014 de la somme correspondant aux intérêts courus en 2014 et échus en 2015. Dès 2016, cette compensation a bien eu lieu et les intérêts payés au cours de l'exercice ont diminué, y compris par rapport à l'exercice 2014.

Note commune continue donc à tirer profit de la réduction progressive de l'encours de la dette.

II. La section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

✓ Les ressources propres

✓ L'autofinancement

Il s'agit de l'**épargne brute**, c'est-à-dire la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, **qui doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts**.

COMMUNE - EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT DE 2014 A 2019

	2014	2015	Taux d'évolution 2014-2015	2016	Taux d'évolution 2015-2016	2017	Taux d'évolution 2016-2017	2018	Taux d'évolution 2017-2018	2019				TAUX D'EVOLUTION 2014-2019	
										Avec la subvention d'équilibre de 242 020€ versée au BA ERHC		Hors subvention d'équilibre		Avec la subvention d'équilibre	Hors subvention d'équilibre
										En €	Taux d'évolution 2018-2019	En €	Taux d'évolution 2018-2019		
Epargne brute	517 875,85	476 023,54	-8,01%	578 840,20	21,60%	615 942,77	6,41%	650 237,93	7,03%	438 237,81	-32,59%	681 857,81	3,03%	-15,39%	31,66%
Remboursement en capital des emprunts	158 497,50	157 180,98	-0,83%	153 956,14	-2,05%	151 681,98	-1,47%	158 267,67	4,33%	166 212,12	5,01%	166 212,12	5,01%	10,46%	10,46%
Epargne nette	367 406,35	388 922,56	5,86%	424 884,06	9,25%	464 260,79	9,27%	500 950,26	7,91%	273 025,69	-45,50%	515 625,69	2,93%	40,34%	40,34%
Recettes réelles de fonctionnement	2 950 796,84	3 134 394,78	6,22%	3 181 444,30	1,50%	3 368 775,66	5,89%	3 424 868,85	1,67%	3 689 597,78	7,73%	3 689 597,78	7,73%	25,04%	25,04%
Taux d'épargne nette (1)	12,45%	12,41%	-0,31%	13,36%	7,57%	13,78%	3,14%	14,63%	6,15%	7,40%	-49,41%	13,98%	-4,47%	-40,72%	12,97%

$$(1) = \frac{\text{Epargne nette}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}} \times 100$$

(1) Le taux d'épargne nette indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui peut être consacrée aux nouveaux investissements.

Si l'autofinancement net ou épargne nette a diminué de 45,50 % entre 2018 et 2019 et de 25,69 % entre 2014 et 2019, cette baisse est principalement due une nouvelle fois à la subvention d'équilibre versée en 2019 du budget principal au budget annexe Espace Médical du Chêne. Si l'on exclut cette subvention d'équilibre ponctuelle, l'autofinancement net augmente de 2,93 % entre 2018 et 2019 et de 40,34 % entre 2014 et 2019.
Notre commune a donc des marges de manœuvre suffisantes pour financer ses investissements.

✓ Les dotations aux amortissements

L'amortissement est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, qui sont tenues d'amortir la plupart de leurs immobilisations. C'est un autofinancement contraint puisque la collectivité est obligée d'inscrire une dépense de fonctionnement pour la transférer ensuite en recette d'investissement.

✓ Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Cette recette rembourse une partie du montant de TVA payé par la commune sur ses investissements de l'année N-1. Son taux a varié entre 2013 et 2016, pour se stabiliser à 16,404 % à partir de 2016. Son montant est variable puisque directement lié au montant investi par la collectivité l'année précédente :

COMMUNE - EVOLUTION DU FCTVA DE 2014 A 2019

	2014	2015	Taux d'évolution 2014-2015	2016	Taux d'évolution 2015-2016	2017	Taux d'évolution 2016-2017	2018	Taux d'évolution 2017-2018	2019	Taux d'évolution 2018-2019	TAUX D'EVOLUTION 2014-2019
Montant perçu	86 990,10	96 131,09	10,51%	61 703,71	-35,81%	- *		232 054,00	-	61 512,37	-73,49%	-29,29%
Taux du FCTVA	15,482%	15,761%		16,404%		16,404%		16,404%		16,404%		

* FCTVA demandé fin 2017 perçu en 2018

*FCTVA demandé fin 2017 – Perçu en 2018 : FCTVA 2017 (125 000 €) + FCTVA 2018 (110 000 €)

✓ La Taxe d'Aménagement

La Taxe d'Aménagement qui s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux depuis le 1er mars 2012, en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement, est une recette d'investissement importante pour notre collectivité. L'urbanisation de notre commune s'est en effet accélérée depuis une quinzaine d'années, générant une **recette d'investissement d'environ 1 514 000 € sur la période 2014-2019 :**
Ont notamment induit d'importantes recettes en Taxe d'Aménagement sur cette période :

* la construction d'un ensemble immobilier de 22 logements rue Louis Bachimont,
* la construction d'un bâtiment commercial (SCI Dasio) RN 77,
* la construction d'un ensemble immobilier de 56 logements rue Victor Hugo,
* la construction de 5 logements rue Paul Valéry,
* la construction d'une résidence étudiante de 60 logements allée Guy Denielou,
* la construction d'un espace d'affaires (SNC le Huit) à proximité de la rocade,
* la construction d'un ensemble de 99 logements rues Jacques Chancel et Pierre Bellemare,
* la construction d'une résidence étudiante de 100 logements allée Guy Denielou,
* l'implantation de la concession automobile BMW.

COMMUNE - EVOLUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DE 2014 A 2019

	2014	2015	Taux d'évolution 2014-2015	2016	Taux d'évolution 2015-2016	2017	Taux d'évolution 2016-2017	2018	Taux d'évolution 2017-2018	2019	Taux d'évolution 2018-2019	TOTAL 2014 A 2019	TAUX D'EVOLUTION 2014-2019
Montant taxe d'aménagement (TA)	229 337,07	326 775,55	42,49%	246 430,63	-24,59%	258 272,59	4,81%	210 745,13	-18,40%	242 822,99	15,22%	1 514 383,96	5,88%
% dans les recettes d'investissement	23,37%	36,51%	56,22%	33,21%	-9,04%	35,72%	7,56%	28,58%	-19,98%	16,34%	-42,82%	27,21%	-30,07%

Même si la Taxe d'Aménagement est une recette importante de notre collectivité, sa part dans les recettes d'investissement a baissé sur la période 2014-2019, en particulier sur les 2 derniers exercices budgétaires, ce qui traduit un ralentissement de l'urbanisation.

✓ **Les ressources externes**

✓ Les subventions d'équipement

Il s'agit des subventions versées à notre commune par différents partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération, ADEME, Fédération Française de Football, …) pour financer le programme annuel d'investissement.

Le montant total des subventions d'équipement perçu entre 2014 et 2019 s'élève à environ 470 005 € :

COMMUNE - EVOLUTION DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DE 2014 A 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2014 A 2019
Etat		3 057,00		570,00			3 627,00
Conseil Régional							0,00
Conseil Départemental		253 911,00	61 855,00	4 137,00	16 236,56		336 139,56
Communauté d'agglomération	33 042,38			68 848,47	23 671,92		125 562,77
Autres		3 600,00			1 075,83		4 675,83
TOTAL	33 042,38	260 568,00	61 855,00	73 555,47	40 984,31	0,00	470 005,16

Ont ainsi notamment pu bénéficier de subventions sur la période 2014-2019 :

- La réalisation de préaux à l'école maternelle et à l'école élémentaire (versement du
- La voie verte allant du chemin Sainte Scolastique à la rue Parmentier (Communauté d'agglomération),
- L'aménagement des rues du Chêne, de la Liberté, Jean Arson et Jules Ferry (Communauté d'agglomération).
- L'acquisition de nouvelles urnes pour l'organisation des élections (Etat).
- L'installation d'un terrain multi-activités à proximité du complexe sportif (Conseil Départemental et Troyes Champagne Métropole).
- L'acquisition de deux radars pédagogiques (Conseil Départemental)
- L'extension du gymnase (Conseil Départemental et Troyes Champagne Métropole),
- L'aménagement du parking Espace Fort (Troyes Champagne Métropole),
- L'aménagement du giratoire à l'angle de la rue de la Liberté (Conseil Départemental),
- L'acquisition de saxophones (Conseil Départemental),
- L'acquisition de 2 clarinettes et d'un piano, (Conseil Départemental),
- Le changement de chaudière et remplacement de Velux à la Mairie (Troyes Champagne Métropole),

✓ L'emprunt

Le dernier emprunt contracté par notre collectivité sur le budget principal pour financer ses investissements date de 2011 (181 898 €).

En 2019, un emprunt de 975 000 € a par ailleurs été contracté pour financer la construction de l'Espace Médical du Chêne.

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent :

- Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine de la collectivité
- Les constructions d'équipements permettant de répondre à des besoins nouveaux

Entre 2014 et 2018, notre commune a investi 4 471 592,15 € (hors remboursement du capital de la dette), et a ainsi financé notamment :

- l'aménagement de la cour de l'école maternelle : sol, jeux, sol amortissant
- la construction de 2 nouvelles classes à l'école élémentaire et l'acquisition de mobilier
- l'aménagement d'une nouvelle salle pour l'accueil de loisirs (acquisition de mobilier et équipement : tapis, …)
- l'acquisition d'équipements de restauration scolaire (four, cellule de refroidissement)
- l'achat d'instruments de musique
- des extensions de réseau ERDF
- l'acquisition de matériel et de véhicules pour les Services Techniques Municipaux
- des travaux de voirie de proximité
- des travaux d'éclairage public
- le changement du serveur informatique de la mairie et l'équipement des différents services en logiciels «métiers»
- l'installation d'une solution d'affichage dynamique à l'accueil de la mairie
- l'installation d'un terrain multi-activités à proximité du complexe sportif
- l'extension du gymnase avec la création de vestiaires pour les sections judo et gymnastique volontaire
- l'aménagement du parking des vestiaires foot
- la mise en accessibilité progressive des bâtiments communaux
- la mise en sécurité du groupe scolaire
- le remplacement de la chaudière mairie par une chaudière basse consommation
- l'acquisition de 3 défibrillateurs
- l'installation d'écrans de projection dans la salle du Conseil Municipal
- l'installation d'une clôture autour du complexe sportif
- l'aménagement d'un giratoire rue de la Liberté,
- l'aménagement de sécurité de la rue des Deux Haies et de la rue Pasteur,
- l'acquisition de terrains pour y implanter la future maison médicale
- l'acquisition et la démolition du Cabayou et de la maison Laurent

Notre commune a donc, grâce à une gestion rigoureuse, maintenu un **niveau d'investissement important entre 2014 et 2018, malgré une baisse importante de la DGF sur la même période.**

C'est en grande partie grâce à cette capacité d'investir qu'elle a pu conserver son attractivité.

B. ANALYSE RETROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2019

1. La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2018 en €	% des recettes réelles de fonctionnement	2019 en €	% des recettes réelles de fonctionnement	Variation 2018/2019 en %	Observations
Atténuation de charges (chapitre 013)	52 423,22	1,53%	66 957,42	1,81%	27,72%	- Remboursements sur rémunération du personnel absent - Remboursement Supplément Familial de Traitement - Participation de l'Etat pour les contrats aidés
Revenus de gestion courante (chapitre 70)	205 398,45	6,00%	231 752,77	6,26%	12,83%	Notamment : - redevances d'occupation du domaine public (Gaz, électricité, France Télécom, SDEA) - Produits des services (restaurant scolaire, accueil de loisirs, école de musique, club ados) - Redevance ROS tennis - Produit des publicités dans le Caillotin...
Impôts et taxes (Chapitre 73)	2 432 373,32	71,02%	2 739 015,91	74,03%	12,61%	- Taxes foncières et Taxe d'habitation, - Attribution de compensation versée par le Troyes Champagne Métropole, - Taxe sur la consommation finale d'électricité - Taxe additionnelle aux droits de mutation, - Taxe sur les pylônes électriques, - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, -Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales perçu depuis 2015
Dotations et participations (Chapitre 74)	699 758,24	20,43%	620 633,29	16,78%	-11,31%	- Dotation Globale de Fonctionnement, - Dotation de Solidarité Rurale, - Dotation de Péréquation, - Dotation Générale de Décentralisation, - Participations diverses (CAF, Conseil départemental,Troyes Champagne Métropole...), - Dérogations scolaires, - Compensation de l'Etat pour les éxonérations de taxe foncière et taxe d'habitation
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	21 914,20	0,64%	8 338,67	0,23%	-61,95%	Revenus des immeubles (cabinets médical et dentaire, la Poste, location de salles...)
Produits financiers (Chapitre 76)	2,55	0,00%	2,55	0,00%	0,00%	Parts sociales CRCA
Produits exceptionnels (Chapitre 77)	12 998,87	0,38%	32 897,17	0,89%	153,08%	- Dons - Cessions d'immobilisations, - Indemnités de sinistre
Total recettes réelles	*3 424 868,85*	*100%*	*3 699 597,78*	*100%*	*8,02%*	
Opérations d'ordre	11 591,00		1 297,00			
Total recettes d'ordre	*11 591,00*		*1 297,00*			
TOTAL	3 436 459,85		3 700 894,78			

✓ Les impôts et taxes constituent **le principal poste de recettes de notre collectivité,** en 2019 comme auparavant.

Ils comprennent notamment :

- les taxes foncières et d'habitation,
- l'attribution de compensation versée par Troyes Champagne Métropole,
- le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, destiné à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face, et qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE),
- la taxe additionnelle aux droits de mutation,
- la taxe forfaitaire sur la cession de terrains nus devenus constructibles.

Leur part dans les Recettes Réelles de Fonctionnement, qui avait baissé entre 2017 et 2018 (71,02 % en 2018 contre 74,11 % en 2017), **augmente à nouveau en 2019** puisqu'elle atteint 74,03 %, soit un niveau comparable à celui de 2017.

A noter que **cette augmentation en 2019 s'explique principalement par** :

- la perception de 110 588 € au titre de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles,
- la perception d'environ 83 000 € au titre de la participation du Conseil Départemental pour l'entretien de la Technopole,

✓ Les dotations et participations **ont baissé en 2019** par rapport à 2018 (- 11,31 %), et leur part dans les Recettes Réelles de Fonctionnement est passée à la même période de 20,43 % à 16,78 %.

Cette baisse s'explique par :

- le versement en 2018 de 2 années de FCTVA (2016 et 2017) pour les dépenses d'entretien des équipements
- la disparition en 2019 du versement du fonds de soutien aux activités périscolaires avec le retour de la semaine de 4 jours

La DGF, principale dotation d'Etat, n'a quant à elle que très légèrement augmenté entre 2018 et 2019, (+ 1,99 %), après avoir sensiblement été réduite depuis 2012, date à laquelle les communes ont commencé à participer à l'effort de redressement des comptes publics (- 23,64 % entre 2014 et 2019).

✓ Les autres recettes comprennent notamment :

- Les certificats d'économie d'énergie perçus en 2019 au titre du remplacement de la chaudière et de Velux à la Mairie (environ 24 985 €),
- Les indemnités de sinistre,
- Les locations (salle Michel NINET, cabinet médical et cabinet dentaire),

b) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2018 en €	% des dépenses réelles de fonctionnement	2019 en €	% des dépenses réelles de fonctionnement	Variation 2018/2019 en %	Observations
Charges à caractère général (Chapitre 011)	795 504,16	30,98%	935 409,55	30,80%	+ 17,59%	
Charges de personnel (Chapitre 012)	1 401 001,54	54,56%	1 502 046,10	49,46%	+ 7,21%	
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	305 210,93	11,89%	538 180,95	17,72%	+ 76,33%	Notamment - indemnités des élus, - contributions au SDEA, - dérogations scolaires, - subventions CCAS et associations, - versement d'une subvention d'équilibre de 242 620€ au budget annexe EMC
Charges financières (intérêt de la dette) (Chapitre 66)	64 378,62	2,51%	56 795,20	1,87%	- 11,78%	Intérêts des emprunts + ICNE
Charges exceptionnelles (Chapitre 67)	1 605,00	0,06%	4 482,80	0,15%	+ 179,30%	- Concours des maisons fleuries - Annulation de titres sur exercice antérieur - Indémnité pour photo non libre de droit sur site internet
Total dépenses réelles	*2 567 700,25*	*100,00%*	*3 036 914,60*	*100,00%*	+ *18,27%*	
Opérations d'ordre	209 521,67		224 762,37			- Amortissements
Total dépenses d'ordre	*209 521,67*		*224 762,37*			
TOTAL	**2 777 221,92**		**3 261 676,97**			

✓ Les charges de personnel ont constitué en 2019, comme chaque année, le **principal poste de dépenses de fonctionnement**, puisqu'elles ont représenté 49,46 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement et 45,80 % des Dépenses de Fonctionnement Courant.

Elles ont subi :

- **les effets de décisions prises au niveau national :**
  - la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2019.

- **mais aussi les effets de situations inhérentes à notre collectivité, notamment :**
  - des **recrutements de fonctionnaires stagiaires** :
  - 1 agent à temps complet au Pôle Technique pour faire face à l'augmentation de travail générée par la reprise de l'entretien de la Technopole à compter du 1er janvier 2019,
  - 2 agents à temps non complet, jusqu'alors contractuels, au Pôle Enfance, en remplacement d'agents partis en retraite,
  - des **augmentations de temps de travail** pour des agents à temps non complet du Pôle Enfance pour tenir compte de l'augmentation de la fréquentation des services péri et extra-scolaires,
  - la mise en place en décembre 2019 du **CIA**, 2ème partie du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, directement liée à la manière de servir des agents (prime facultative),
  - le **remplacement d'un agent en congé maternité** (de septembre à décembre 2019) et d'**un agent en congé longue maladie**,
  - le **recrutement d'un agent en intérim et de 2 agents contractuels** pendant une période d'environ 5 mois pour aider à la remise en état de la Technopole,

✓ Les charges à caractère général ont représenté 30,80 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement en 2019, et 29,85 % des Dépenses de Fonctionnement Courant, soit le **2ème poste de dépenses.**

Elles retracent les contrats conclus par la commune (électricité, eau, gaz, téléphone, …) et tous les achats nécessaires au fonctionnement de la collectivité (achats de fournitures, de consommables, de prestations de service, de petits matériels, location de matériels, entretien et réparation de divers biens, assurances, …). Elles traduisent également la mise en œuvre des services offerts aux Caillotins, notamment dans les domaines de l'enfance (école maternelle, école élémentaire, accueil de loisirs), de la jeunesse (Club Ados), de la culture ou du sport.

Ces dépenses ont augmenté de 17,59 % entre 2018 et 2019, principalement en raison :

- des coûts engendrés par la reprise de l'entretien de la Technopole au 1er janvier 2019,
- de l'augmentation des coûts de chauffage et d'électricité des bâtiments communaux,
- de la mission de refonte totale des archives confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aube (environ 19 000 €),
- des dépenses d'entretien prévues au programme voirie 2019 (environ 70 000 €).

✓ Les autres charges de gestion courante comprennent principalement les **contributions obligatoires** (contribution au SDEA), les **subventions versées par la commune aux associations et au CCAS**, et les **indemnités des élus**, et constituent le **3ème poste de dépenses de notre collectivité.**
Elles ont augmenté de 17,72 % en 2019 par rapport à 2018, principalement en raison du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Espace Médical du Chêne. Cette augmentation n'est donc que ponctuelle et ne reflète pas une augmentation de ces charges de gestion courante.

✓ Les charges financières ont continué de se réduire en 2019 (-11,78 % par rapport à 2018), ce qui est une **nouvelle preuve du désendettement régulier de notre commune.**

✓ Les charges exceptionnelles reflètent :

- les dépenses engagées dans le cadre du concours des Maisons Fleuries 2019, stables par rapport à 2018,
- une dépense exceptionnelle liée à la mise en ligne d'une photo non libre de droit sur le site internet de la commune.

2. La section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	2018 en €	% des recettes réelles d'investissement	2019 en €	% des recettes d'investissement réelles	Variation 2018/2019 en %	Observations
Dotations fonds divers (Chapitre 10)	696 289,26	94,44%	1 374 295,23	92,57%	+ 97,38%	- FCTVA, - Taxe d'Aménagement - Excédent de fonctionnement capitalisé
Subventions d'investissement (Chapitre 13)	40 984,31	5,56%	-	-	-	Subventions d'équipements reçues du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de Troyes Champagne Métropole, ...
Emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16)	-	-	-	-	-	
Immobilisations corporelles (Chapitre 21)	-	0,00%	15 844,80	1,07%	-	Transfert des imobilisations vers le budget annexe de l'EMC
Immobilisations en cours (Chapitre 23)	-	0,00%	94 467,01	6,36%	-	
Total recettes réelles	*737 273,57*	100,00%	*1 484 607,04*	100,00%	+ 101,37%	
Opérations d'ordre	209 521,67		225 889,15			- Opérations d'ordre relatives aux cessions d'immobilisations - Amortissements
Total recettes d'ordre	*209 521,67*		*225 889,15*			
TOTAL	**946 795,24**		**1 710 496,19**			

✓ Le FCTVA perçu en 2019 s'élève à environ 61 500 €.

✓ La taxe d'aménagement perçue en 2019 a été supérieure de 15,22 % par rapport à celle perçue en 2018. Elle dépend des constructions réalisées sur notre commune et de leur superficie, sachant que certains projets ont généré des recettes en taxe d'aménagement importantes en 2019.

✓ Les subventions d'investissement :
L'encaissement de subventions d'investissement est fortement lié aux projets d'investissement menés par notre collectivité, et à leur avancée au cours de l'exercice.
La seule subvention perçue en 2019 concernait l'Espace Médical du Chêne.

b) Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	2018 en €	% des dépenses d'investissement réelles	2019 en €	% des dépenses d'investissement réelles	Variation 2018/2019 en %	Observations
Dotations, fonds divers et réserves (Chap 10)	-	-	48 602,82	3,53%		Restitution de trop perçu de taxe d'aménagement
Remboursement des emprunts (Chap 16)	158 287,67	22,30%	166 212,12	12,07%	+ 5,01%	Remboursement du capital des emprunts
Immobilisations incorporelles (Chap 20 sauf 204)	19 351,27	2,73%	17 075,88	1,24%	- 11,76%	- Document d'urbanisme (PLU), - frais d'études, - frais d'insertion
Subventions d'équipement versées (Chap 204)	30 826,16	4,34%	34 073,56	2,47%	+ 10,53%	Subventions au SDEA pour l'éclairage public
Immobilisations corporelles (Chap 21)	293 524,17	41,36%	368 654,41	26,78%	+ 25,60%	Programme d'investissements
Immobilisations en cours (Chap 23)	207 769,14	29,27%	742 163,44	53,91%	+ 257,21%	Programme d'investissements
Total dépenses réelles	*709 758,41*	*100,00%*	*1 376 782,23*	*100,00%*	+ 93,98%	
Opérations d'ordre (Chap 040-041)	11 591,00		2 423,78			- Opérations d'ordre relatives : - Aux cessions d'immobilisations - A l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion
Total dépenses d'ordre	*11 591,00*		*2 423,78*			
TOTAL	**721 349,41**		**1 379 206,01**			

Les investissements 2019, qu'ils aient été terminés ou réalisés partiellement en 2019, et dont le montant s'élève à 1 161 967,29 €, sont répertoriés ci-dessous, par commission :

VIE SCOLAIRE				
OBJET		PROJETS TERMINES EN 2019	PROJETS REALISES PARTIELLEMENT EN 2019	
			Montant réalisé en 2019	Crédits reportés en 2020
Ecole Maternelle	Réfection des toilettes	20 566,24 €		
	Achat d'une petite armoire	105,00 €		
	Achat d'un aspirateur	166,61 €		
	Protection d'un poteau du préau et d'un mur extérieur	651,09 €		
	Acquisition d'un nouveau vidéo-projecteur	4 041,60 €		
Ecole Elémentaire	Remplacement de 2 ordinateurs portables	1 028,40 €		
	Achat de tables et de chaises suite à l'augmentation des effectifs		1 350,02 €	440,00 €
Restauration Scolaire	Remplacement du chariot de ménage	226,76 €		
	Achat de ventilateurs	264,00 €		
	Acquisition d'une friteuse	2 535,60 €		
	Remplacement du groupe de condensation de la chambre froide	3 808,80 €		
	Acquisition d'un lave-vaisselle	5 662,80 €		
Accueil de Loisirs Elémentaire	Achat de ventilateurs	115,20 €		
	SOUS-TOTAL	39 172,10 €	1 350,02 €	440,00 €

ACCUEIL DE LOISIRS ET JEUNESSE				
OBJET		PROJETS TERMINES EN 2019	PROJETS REALISES PARTIELLEMENT EN 2019	
			Montant réalisé en 2019	Crédits reportés en 2020
Accueil de Loisirs	Achat d'une armoire pour la salle "temps calme"	699,19 €		
	Accueil de loisirs - Achat d'enceintes bluetooth	399,98 €		
	SOUS-TOTAL	1 099,17 €	0,00 €	0,00 €

URBANISME, BATIMENTS ET SECURITE				
OBJET		PROJETS TERMINES EN 2019	PROJETS REALISES PARTIELLEMENT EN 2019	
			Montant réalisé en 2019	Crédits reportés en 2020
PLU	Révision du POS/PLU		6 202,99 €	1 200,00 €
Aménagement urbain	Rue du Chêne- Le Cabayou - Construction d'une clôture en limite de la parcelle AV 131 (propriété Poupier)	16 568,76 €		
Signalisation	Acquisition de nouvelles plaques de rue	59,69 €		
Acquisition de terrains	Rue Edmée Boursault AT 347 Bochatay	8 820,00 €		
	Rue du Chêne-Poupier (AV 131) - Terrain jouxtant le futur marché couvert	8 520,00 €		
	Alignement chemin des Roizes		375,00 €	3 745,00 €
	Elargissement de la rue Marcel Pagnol (pour partie AS n° 21=AS 200, 22=AS 202 et 23=AS 204)		1 075,68 €	5 420,00 €
	Chemin de la scierie AL 24 (partie située sur une propriété privée)		729,00 €	6 770,00 €
	Frais d'actes acquisitions diverses		1 889,35 €	4 900,00 €
Eclairage public	Remplacement de l'un des luminaires de la rue des Rosiers	3 207,68 €		
	Passage piétons situé entre le parking de la salle des sports et l'accès à l'extension de l'école maternelle	1 663,79 €		
	Avenue Gabriel Deheurles - Remplacement d'un luminaire vétuste	614,61 €		
	Giratoire rue de la Liberté– Enfouissement et renforcement de l'éclairage public + dépose de la signalisation tricolore		2 698,49 €	17 710,00 €
	Remplacement de l'éclairage route de Saint Léger	16 476,39 €		
Extension du réseau public de distribution d'électricité	Rue Paul Valéry	2 861,45 €		
	Rue Edgar Jougier	4 228,56 €		
Futur marché couvert	Relevés géométriques du bâtiment	1 218,00 €		
	Démolition de la maison d'habitation de la propriété Laurent et diagnostic amiante	7 616,81 €		
Mairie	Remplacement des tubes néons de la salle du Conseil Municipal et réfection des murs de la salle des mariages et de la salle du Conseil Municipal	20 851,89 €		
	Installation de la climatisation dans la salle du conseil municipal et la salle des mariages	11 581,39 €		
	Réfection de l'éclairage du SEJA	528,42 €		
	Remplacement des luminaires dans 2 bureaux à l'étage (JR et MC)	3 215,22 €		
	Alimentation électrique des bornes WIFI	604,30 €		
	Installation d'un BAPI dans la chaufferie de la Mairie	318,88 €		
Le Cabayou	Démolition des bâtiments, diagnostic amiante et évacuation des matériaux amiantés	29 981,59 €		
Ecole Elémentaire	Poursuite de la rénovation des peintures du couloir et de la bibliothèque	4 105,22 €		
	Climatisation de 2 classes	5 413,19 €		
	Mise en accessibilité du bâtiment		2 463,90 €	12 536,00 €
Ecole Maternelle	Passage d'un câble réseau entre la baie de brassage et la photocopieuse et pose d'une prise RJ45	203,89 €		
	Mise en accessibilité du bâtiment		2 463,90 €	2 536,00 €
Salle des Fêtes	Installation de la climatisation dans la grande salle	28 972,87 €		
	Installation de la climatisation dans les deux salles du restaurant scolaire	11 999,45 €		
Gymnase	Mise en accessibilité de la porte d'entrée "public"	2 114,40 €		
	Réfection de la toiture	188 418,00 €		
	Mise en accessibilité du bâtiment		1 706,40 €	7 800,00 €
Salle de judo	Remplacement des translucides	5 742,60 €		
Ancien local pompiers	Raccordement aux réseaux informatique, téléphonique, électrique et de chauffage de la mairie, terrassement inclus		3 611,67 €	3 184,00 €
La Poste	Rénovation des peintures extérieures des portes, boiseries, fenêtres et barreaux de protection		828,00 €	2 740,00 €
Programme voirie 2018	Rue de la Liberté - Aménagement d'un rond-point		138 589,45 €	1 080,00 €
Programme voirie 2019	Rue Marcel Pagnol - 1ère tranche		219 136,19 €	49 860,00 €
	Sous-Total	385 907,05 €	381 770,02 €	119 481,00 €

SOCIAL ET CADRE DE VIE

OBJET		PROJETS TERMINES EN 2019	PROJETS REALISES PARTIELLEMENT EN 2019	
			Montant réalisé en 2019	Crédits reportés en 2020
Illuminations	Raccordement illuminations temporaires	2 322,59 €		
	Achat d'un motif pour le giratoire de la rue de la Liberté	3 617,30 €		
Etang	Création de 2 places de stationnement	1 740,00 €		
Technopole	Achat de signalisation temporaire pour sécuriser les agents communaux intervenant sur les giratoires	1 379,66 €		
	Achat de blocs de béton pour les parkings	3 864,00 €		
	Achat d'un tracteur 60 CV avec un outil de coupe	39 149,76 €		
	Achat de matériel pour l'entretien des espaces verts, des parkings et des espaces publics	56 531,55 €		
Services Techniques Municipaux	Achat d'un faisceau électrique complet pour le camion 3,5T	1 337,60 €		
	Achat d'un taille-haie avec perche	522,00 €		
	Achat d'une tondeuse électrique	1 200,00 €		
	Achat d'une tarière portative et de 3 mèches	865,50 €		
	Achat de petits outillages		882,34 €	605,00 €
Espaces Verts	Plantation d'arbres et de haies		735,02 €	1 000,00 €
Mobilier urbain	Acquisition de bancs et de poubelles en PVC recyclable		7 332,98 €	2 270,00 €
Salle des Fêtes	Achat de 8 tables en PVC	1 071,55 €		
	Remplacement de la sono mobile	1 110,60 €		
Salle Michel Ninet	Achat d'armoire frigorifique	708,00 €		
Défibrillateur	Remplacement d'un défibrillateur automatique externe et de son boîtier chauffant (angle Pasteur / Ingres)	450,00 €		
Ecole de Musique	Achat d'un saxophone	989,00 €		
	Achat de 2 clarinettes	1 158,00 €		
	Achat d'un piano droit	5 280,00 €		
	Sous-Total	**123 297,11 €**	**8 950,34 €**	**3 875,00 €**

VOIRIE

OBJET		PROJETS TERMINES EN 2019	PROJETS REALISES PARTIELLEMENT EN 2019	
			Montant réalisé en 2019	Crédits reportés en 2020
Programme voirie	2018	146 308,17 €		
Programme voirie	2019		49 711,63 €	282 100,00 €
Signalisation verticale	Installation de nouvaux panneaux		385,20 €	2 000,00 €
Mise en sécurité	Rue Pasteur - Aménagements de sécurité - Panneaux clignotants	6 518,28 €		
	Sous-Total	**152 826,45 €**	**50 096,83 €**	**284 100,00 €**

ADMINISTRATION GENERALE				
OBJET		PROJETS TERMINES EN 2019	PROJETS REALISES PARTIELLEMENT EN 2019	
			Montant réalisé en 2019	Crédits reportés en 2020
Mairie	Inscription de crédits pour annonces et insertions - Marchés publics	1 126,78 €		
	Salle du Conseil Municipal – Acquisition d'un meuble informatique d'angle	886,56 €		
	Acquisition d'une armoire haute pour le bureau de l'assistante du Pôle Technique	373,04 €		
	Achat de panneaux d'élection	775,63 €		
	Achat d'une agrafeuse long bras	302,50 €		
	Coût annuel des droits d'accès aux logiciels métiers et à la GED utilisés par les services administratifs + antivirus PC + anti spam		9 746,11 €	1 885,00 €
	Intégration de la fonctionnalité COMEDEC dans le logiciel métier état-civil			
	Raccordement électrique et raccordement à l'internet du futur écran tactile extérieur			
	Acquisition d'une armoire à clés à l'accueil			
	Acquisition d'une armoire à clés pour l'adjoint ou le conseil municipal délégué de permanence			
	Remplacement de matériel informatique obsolète			
	Remplacement éventuel de matériel informatique			
	Remplacement de l'autocom et des postes téléphoniques			
	Achat d'une plieuse			
Services Techniques Municipaux	Achat d'un ventilateur pour le responsable des STM	66,00 €		
	Achat de 2 téléphones	287,76 €		
Ex-caserne des pompiers	Achat de casiers à vêtements supplémentaires pour les STM	1 000,01 €		
Ecole Elémentaire	Achat d'un poste téléphonique	75,14 €		
Accueil de Loisirs	Achat d'un poste téléphonique	75,15 €		
Bâtiments communaux	Sécurisation de l'accès aux bâtiments communaux (Mairie, Groupe Scolaire, Salle des Fêtes, Centre Culturel, Gymnase)			
Vidéo-surveillance	Installation de caméras			
Ex-caserne des pompiers	Remplacement du système d'alarme de la mairie et extension à l'ex-caserne des pompiers			
Services Techniques Municipaux	Acquisition d'un camion-benne			
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	**4 968,57 €**	**9 746,11 €**	**1 885,00 €**

Nouvelles Technologies d'Information et de Communication				
OBJET		PROJETS TERMINES EN 2019	PROJETS REALISES PARTIELLEMENT EN 2019	
			Montant réalisé en 2019	Crédits reportés en 2020
Mairie	Installation électrique pour les écrans de projection salle du Conseil Municipal	2 783,52 €		
	Sous-Total	2 783,52 €	0,00 €	0,00 €

SPORTS				
OBJET		PROJETS TERMINES EN 2019	PROJETS REALISES PARTIELLEMENT EN 2019	
			Montant réalisé en 2019	Crédits reportés en 2020
Terrain de foot principal	Entretien du terrain de foot annexe			
	Installation d'un système d'arrosage automatique			
Terrains de tennis	Reconstruction du terrain de tennis extérieur n° 1			
	Remplacement du grillage du terrain de tennis extérieur n° 1			
	Sous-Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €

A noter que 140 058 € seront parallèlement reportés en recettes d'investissement de l'exercice 2019, et seront repris au budget primitif 2020.

Une nouvelle fois au cours de l'exercice 2019, le Conseil Municipal a cherché à :

- ✓ poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec un contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des dépenses externalisées,
- ✓ respecter son engagement de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, inchangés depuis 2009,
- ✓ préserver une capacité d'autofinancement afin de financer les investissements sans augmenter l'encours de la dette (à l'exclusion de l'emprunt de 975 000 € contracté en 2019 sur le budget annexe Espace Médical du Chêne pour financer la maison médicale livrée en 2020, auquel il faudra certainement ajouter un emprunt supplémentaire en 2020, dont le montant reste à déterminer selon le coût réel des travaux.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

Le Budget Primitif 2020, le premier de notre équipe, sera bâti dans le respect des priorités suivantes :

- Une **gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement,** tout en maintenant un service public de qualité,
- Une **recherche active de nouvelles recettes**, qui, conjuguée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous permettra **de maintenir une capacité d'autofinancement satisfaisante** et d'avoir **un niveau d'investissement conséquent.**

A. La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour 2020 sont estimées comme chaque année avec beaucoup de prudence, particulièrement compte tenu des impacts de la crise sanitaire que nous connaissons et de la baisse de fréquentation des services communaux engendrée par le confinement.

✓ **Les dotations de l'Etat**

Le montant des dotations de l'Etat notifié pour l'exercice 2020 s'élève à **512 736 €,** soit une **augmentation de 3,28 % par rapport à 2019** (496 468 €).

✓ **La fiscalité locale**

Le produit de la fiscalité locale constitue la **première ressource de notre budget.**

Pour rappel :

Taux en %	2008	de 2009 à 2016	De 2017 à 2019
Taxe d'Habitation	**17,65 %**	**18,71 %**	**18,63 %**
Taxe sur le Foncier Bâti	**20,65 %**	**21,89 %**	**21,77 %**
Taxe sur le Foncier Non Bâti	**21,12 %**	**22,39 %**	**22,29 %**

Les taux votés par notre commune n'ont pas augmenté depuis 2009, et ont diminué en 2017 pour tenir compte du régime de neutralité fiscale induit par la création de Troyes Champagne Métropole au 1er janvier 2017. Cette diminution a été compensée et le sera à l'avenir par une augmentation équivalente de l'attribution de compensation versée par Troyes Champagne Métropole à notre commune.

Et conformément aux engagements pris par le nouveau Conseil Municipal lors de la campagne électorale, **il sera une nouvelle fois proposé lors du vote du Budget Primitif 2020 de ne pas augmenter les taux des taxes foncières.**

Par ailleurs, suite à la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation ne sera plus voté par notre collectivité, mais «gelé» à celui appliqué en 2019.

Les taux qui seront proposés au Conseil Municipal pour 2020 sont donc les suivants :

Taxe Foncier Bâti	**21,77 %**
Taxe Foncier Non Bâti	**22,29 %**

Compte tenu du montant des bases fiscales notifiées par les services de l'Etat, du taux 2019 de la taxe d'habitation reconduit en 2020, et des taux qui devraient être votés, la prévision de produit de la fiscalité locale pour 2020 s'élève **1 791 471€** (contre 1 671 735 € prévus au budget primitif 2019) :

	Bases notifiées 2020		**Taux 2020**		**Total**
TH	3 911 000	X	18,63 %	=	728 619 €
TFB	4 827 000	X	21,77 %	=	1 050 838 €
TFNB	53 900	X	22,29 %	=	12 014 €
					1 791 471 €

✓ **Les produits des services communaux**

Alors qu'habituellement le taux d'inflation N-1 (1,1 % en 2019) est appliqué pour estimer les produits des services communaux de l'année N, la baisse de fréquentation de ces services en raison du confinement ne nous permet pas d'appliquer la même logique pour 2020. Une prévision à la baisse de ces produits est donc nécessaire

Prévision pour 2020 : **160 000 €** (205 000 € en 2019).

✓ **Une allocation compensatrice de TCM inchangée**

L'attribution de compensation est la différence entre les recettes et les dépenses communales transférées à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole après expertise de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
Cette recette assure donc la neutralité budgétaire des transferts de compétence, aussi bien pour la commune que l'EPCI, au moment de chaque transfert.
En 2020, l'allocation compensatrice versée par Troyes Champagne Métropole à notre commune sera identique à celle que nous avons perçue en 2019.
C'est donc une prévision de recettes de **518 399 €** pour 2020.

2. Les dépenses de fonctionnement

Pour 2020, les orientations retenues viseront une nouvelle fois à une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à notre commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires sans impacter négativement les budgets futurs.

✓ **Les charges à caractère général**

Les charges générales feront l'objet d'une attention particulière, et **la recherche d'économies et d'une meilleure efficacité sera la règle.** Le montant des dépenses de fonctionnement des services est déterminé annuellement au plus près des besoins.

Il n'en reste pas moins que ces charges à caractère général constituent pour beaucoup des recours à des prestataires, et **qu'une grande partie d'entre elles peuvent être considérées comme difficilement compressibles, alors même que le confinement a engendré des dépenses supplémentaires et inattendues (achat de masques, de gel hydro-alcoolique, …), et une perte de recettes pour notre collectivité.**

Les charges à caractère général devront donc faire l'objet d'un examen approfondi. Leur estimation pour 2020 est encore en cours à ce jour, mais elle devrait logiquement être supérieure au montant 2019.

✓ **Les charges de personnel**

1er poste de dépenses courantes, la masse salariale sera gérée de façon à répondre au mieux aux objectifs fixés pour 2020, tout en cherchant à maintenir les charges de personnel à un niveau raisonnable.

Plusieurs facteurs seront à prendre en compte :

- **le déploiement en 2020 d'une nouvelle phase du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR),**
- la progression mécanique des salaires qui résulte du **GVT**,
- le **recrutement** d'un technicien territorial pour tenir compte du départ en retraite du responsable des Services Techniques Municipaux, avec la coexistence des 2 postes de février à septembre 2020,
- d'éventuelles **promotions internes,**
- d'éventuels **avancements de grade**, notamment suite à concours,
- le recrutement d'un responsable de Pôle finances-RH, prévu à compter de novembre 2020.

Compte tenu de ces éléments, le montant de charges de personnel qui pourrait être proposé au budget primitif 2020 s'élèverait à **1 540 000 €, soit une augmentation de 2,53 % par rapport au réalisé 2019** (1 502 000 €).

✓ **Le soutien au monde associatif : les subventions aux associations**

Pour 2020, les demandes des associations s'élèvent à **139 230 €** (montant accordé en 2019 : 149 675 €), dont :

- **70 580 €** pour les **associations sportives** (70 680 € en 2019)
- **48 000 €** pour les **associations culturelles** (48 000 € en 2019)
- **20 650 €** pour les **autres associations** (30 995 € en 2019)

A noter que ces montants correspondent aux demandes de subvention adressées à notre collectivité fin 2019, qui ne tiennent pas compte des éventuelles adaptations engendrées par la crise sanitaire, en particulier pour les projets éventuellement abandonnés par les associations concernées.
Un formulaire sera adressé à chacune avant le vote du budget primitif pour faire le point et en tenir compte dans les sommes qu'il vous sera alors proposé de leur allouer.

✓ **La subvention au CCAS**

Le versement au CCAS pour 2020 peut être estimé à ce jour à **43 000 €** (43 077 € en 2019).

✓ **Les intérêts de la dette**

La somme consacrée au remboursement des intérêts de la dette, ICNE inclus, est en diminution :

- **56 795,20 €** inscrits au budget 2019
- **48 960,68 €** à inscrire au budget 2020

Grâce au recours très limité à l'emprunt ces dernières années, le niveau des intérêts de la dette de notre commune continue donc à baisser.

B. La section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

Les principales ressources d'investissement sont l'autofinancement, le FCTVA, la Taxe d'Aménagement, la dotation aux amortissements, les subventions et l'emprunt.

✓ **L'autofinancement**

L'autofinancement est une **recette d'investissement constituée de l'excédent des recettes de fonctionnement** (*la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement*), ainsi que des **dotations aux amortissements.**

Pour 2020, une première estimation de la section de fonctionnement permet d'évaluer cet autofinancement à **250 000 €** (306 513 € en 2019).

✓ **Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**

Pour rappel, le FCTVA rembourse la commune du montant de la TVA payé sur les dépenses d'investissement de l'année N-1 (2019 pour le FCTVA perçu en 2020).

Prévision de FCTVA pour 2020 : 180 000 €

✓ **La dotation aux amortissements**

Cette dotation est une **opération d'ordre** (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement) **qui contribue à l'autofinancement**. Les amortissements sont prélevés sur la section de fonctionnement et constituent une recette d'investissement.

A noter que depuis notre changement de strate démographique, notre commune est tenue d'amortir la plupart de ses immobilisations corporelles et incorporelles.

Dotation aux amortissements en 2019 : 225 035 €
Prévision de dotation aux amortissements pour 2020 : 238 983 €

✓ **La Taxe d'Aménagement**

La Taxe d'Aménagement s'est substituée à la TLE au 1er mars 2012. Elle est établie et perçue par l'intermédiaire de la DDT, en 2 échéances, 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Cette taxe, d'un taux de 5 % pour notre commune, majoré jusqu'à 9,5 % pour certains secteurs, est **destinée au financement des équipements publics générés par l'urbanisation.**
La commune a perçu 210 745,13 € au titre des Taxes d'Urbanisme en 2019.
Le montant pour 2020 peut être estimé à 180 000 €.

✓ **Les subventions d'équipement**

Le montant de ces recettes d'investissement est nécessairement tributaire du programme d'investissement que le Conseil Municipal décidera de retenir pour 2020.

2. Les dépenses d'investissement

En raison de l'état d'urgence sanitaire et du confinement, le nouveau Conseil Municipal n'a été installé que le 26 mai dernier, et les membres des commissions n'ont été désignés que le 29 juin. Il n'a donc pas à ce jour encore été possible à ces dernières d'examiner de nouveaux projets d'investissement pour l'exercice 2020.

Devront d'ores et déjà être présentés au Conseil Municipal lors du vote du budget primitif 2020 :

- des projets inscrits en 2019, non réalisés au cours de cet exercice, et reportés sur l'exercice 2020,
- les compléments de crédits nécessaires à la finalisation de projets partiellement réalisés en 2019, qui se sont avérés plus onéreux que prévus, et pour lesquels les crédits correspondants n'ont pu être inscrits en raison de l'absence de vote du budget primitif 2020,
- les crédits à inscrire pour des investissements qui ont dû être réalisés en 2020, en l'absence de vote du budget primitif et donc d'inscriptions budgétaires.

COMMISSION TECHNIQUE

URBANISME

OBJET		Projets non réalisés en 2019 et reportés sur 2020	Compléments de crédits à inscrire en 2020 pour finaliser des projets partiellement réalisés en 2019	Crédits à prévoir pour de nouveaux investissements réalisés en 2020 avant le vote du BP
Signalisation	Achat de nouvelles plaques de rue			1 171,20 €
	Panneaux pour les bâtiments communaux			618,00 €
Acquisition de terrains	Alignement rue Paul Valéry	5 000,00 €		
	Alignement rue des Deux Haies	1 000,00 €		
	Alignement chemin des Roizes	3 880,00 €		
	Alignement Rue Amadis Jamyn	1 000,00 €		
	Alignement du chemin de la Chasse aux Loups	2 000,00 €		
	Alignement rue Jean Arson	3 200,00 €		
	Alignement chemin des Vieilles Maisons	1 260,00 €		
	Alignement rue Marcel Pagnol	7 260,00 €		
	Chemin des Valériennes	1 700,00 €		
	Rue Parmentier	3 600,00 €		
	Rue Philippe Thomassin – Réalisation d'un pan coupé	1 210,00 €		
	Route de Saint Pouange – chemin d'accès à 3 propriétés	1 000,00 €		
	Avenue des Feuillates	3 000,00 €		
	Rue du Chêne – Acquisition du terrain jouxtant le futur marché couvert	5 500,00 €		
	Route de Saint Pouange – Création d'une aire de retournement au bout de l'impasse située entre le 26 et le 28	3 500,00 €		
	Partie de la parcelle ZD n°94 (implantation d'une concession automobile) - Sté ECL Mercedes)	3 900,00 €		
	Division de propriété AP 122 au 2 rue Paul Hervy			738,72 €
	Rue André-Marie Ampère - Réimplantation de 2 bornes sur la parcelle ZC 364 et division de la parcelle			686,40 €
Eclairage public	Pose d'un luminaire supplémentaire rue Edgar Jougier	2 310,00 €		
	Chemin piétonnier de la Chasse aux Loups	11 970,00 €		
	Renouvellement et renforcement route d'Auxerre	57 000,00 €		
	Renouvellement et renforcement rue du Chêne			9 169,57 €
Extension du réseau public de distribution d'électricité	Rue Parmentier			6 552,60 €
Aménagement de la route d'Auxerre	Enfouissement du réseau de télécommunications	20 000,00 €		
Enfouissement du réseau public de distribution d'électricité	Route d'Auxerre	40 000,00 €		
	Angle rue Victor Hugo et chemin des Mauberts	18 200,00 €		
	Rue Marcel Pagnol	7 770,00 €		
	Rue de la Liberté	700,00 €		
	Chemin des Mauberts	2 596,00 €		
	Rue du Chêne			6 872,55 €
	Sous-total	**208 556,00 €**	**0,00 €**	**18 936,49 €**

BATIMENTS				
OBJET		Projets non réalisés en 2019 et reportés sur 2020	Compléments de crédits à inscrire en 2020pour finaliser des projets partiellement réalisés en 2019	Crédits à prévoir pour de nouveaux investissements réalisés en 2020 avant le vote du BP
Ecole Elémentaire	Remplacement des luminaires	1 125,50 €		
	Passage d'un câble entre la baie de brassage dans le coin bibliothèque et le haut du TGBT			832,73 €
Ecole Maternelle	Rénovation des peintures de la bibliothèque	3 000,00 €		
	Création d'une liaison RJ45 entre la baie de brassage située dans le local ménage et le côté de la maternelle vers la fenêtre du coin cuisine en extérieur			152,45 €
Groupe Scolaire	Téléphonie pour rajouter des postes téléphoniques à l'AL maternel et école élémentaire (Passage de câble réseau entre la baie de brassage de l'EE et l'EM)	272,00 €		
Salle des Fêtes	Restauration du carrelage de la grande salle	3 600,00 €		
	Modification du chéneau pour éviter les fuites d'eau dans les toilettes	3 500,00 €		
	Mise en accessibilité du bâtiment	7 000,00 €		
Gymnase	Suppression de luminaires en applique sur les murs extérieurs	500,00 €		
	Terrassement pour chantier à l'entrée			2 000,00 €
Salle de judo	Installation d'une VMC hygroréglable	6 710,00 €		
Ancien local pompiers	Rénovation des façades	6 385,00 €		
	Installation d'une clôture et d'un portail automatisé	17 000,00 €		1 191,84 €
	Création d'une prise pour le lave-linge			179,16 €
Mairie	Création d'une porte entre les bureaux Pôle Technique			1 953,36 €
	Création d'une porte entre les bureaux Finances			1 953,36 €
	Création d'une liaison entre la porte arrière extérieure et la baie de brassage 1er étage			202,78 €
Centre Culturel	Remplacement de la toiture de la salle de musique par des tuiles neuves	15 750,00 €		
Salle Michel Ninet	Remplacement des baies vitrées	18 100,00 €		
	Tube de gaz pour la cuisine			966,89 €
	Déplacement d'un point de commande à positionner à la nouvelle entrée			224,40 €
Restauration Scolaire	Réfection des revêtements muraux du restaurant scolaire maternel de la salle des fêtes	6 675,00 €		
	Installation de 2 ventilateurs muraux dans les réserves	460,00 €		
Propriété Partiot	Remplacement de la clôture et du portail	8 975,00 €		
Espace Fort	Mise en place d'un plancher technique dans les combles	3 000,00 €		
Futur marché couvert (La Grange)	Maîtrise d'œuvre	8 000,00 €		
	Sous-total	110 052,50 €	0,00 €	9 656,97 €

VOIRIE ET PATRIMOINE ROUTIER				
OBJET		Projets non réalisés en 2019 et reportés sur 2020	Compléments de crédits à inscrire en 2020pour finaliser des projets partiellement réalisés en 2019	Crédits à prévoir pour de nouveaux investissements réalisés en 2020 avant le vote du BP
Acquisition de terrain	Placette de retournement impasse route de Saint Pouange	8 000,00 €		
Mise en sécurité	Rue des Deux Haies - Mise en place de 2 écluses et d'un plateau surélevé	11 360,00 €		
	Sous-total	19 360,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL COMMISSION TECHNIQUE	337 968,50 €	0,00 €	28 593,46 €

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

VIE SCOLAIRE ET SECURITE

OBJET		Projets non réalisés en 2019 et reportés sur 2020	Compléments de crédits à inscrire en 2020 pour finaliser des projets partiellement réalisés en 2019	Crédits à prévoir pour de nouveaux investissements réalisés en 2020 avant le vote du BP
Défense incendie	Extension rue Jean Arson	7 920,00 €		
	Installation d'un poteau incendie rue Paul Hervy	3 030,00 €		
	Installation d'un poteau incendie rue Marcel Pagnol	3 100,00 €		
Ecole Maternelle	Siège WC pour handicapé	466,00 €		
	Achat de tringles à rideaux			187,55 €
Restauration Scolaire	Achat de vaisselle et d'ustensiles de cuisine	210,00 €		
	Sous-total	**14 726,00 €**	**0,00 €**	**187,55 €**

ACCUEIL DE LOISIRS, JEUNESSE ET EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

OBJET		Projets non réalisés en 2019 et reportés sur 2020	Compléments de crédits à inscrire en 2020 pour finaliser des projets partiellement réalisés en 2019	Crédits à prévoir pour de nouveaux investissements réalisés en 2020 avant le vote du BP
Accueil de Loisirs	Installation d'une solution d'affichage dynamique	5 980,00 €		
Illuminations	Virement de crédits pour raccordement illuminations temporaires giratoire rue de la Liberté	90,00 €		
	Sous-total	**6 070,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

SPORTS

OBJET		Projets non réalisés en 2019 et reportés sur 2020	Compléments de crédits à inscrire en 2020 pour finaliser des projets partiellement réalisés en 2019	Crédits à prévoir pour de nouveaux investissements réalisés en 2020 avant le vote du BP
Terrain de foot principal	Entretien du terrain de foot annexe	40 000,00 €		
	Installation d'un système d'arrosage automatique	22 595,00 €		
Terrains de tennis	Reconstruction du terrain de tennis extérieur n° 1	27 960,00 €		
	Remplacement du grillage du terrain de tennis extérieur n° 1	4 730,00 €		
	Sous-total	**95 285,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

TOTAL COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS	**116 081,00 €**	**0,00 €**	**187,55 €**

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE ET VIE LOCALE

CADRE DE VIE, VIE ASSOCIATIVE, AFFAIRES CULTURELLES, FETES ET CEREMONIES

OBJET		Projets non réalisés en 2019 et reportés sur 2020	Compléments de crédits à inscrire en 2020 pour finaliser des projets partiellement réalisés en 2019	Crédits à prévoir pour de nouveaux investissements réalisés en 2020 avant le vote du BP
Services Techniques Municipaux	Achat d'un compresseur	885,00 €		
	Achat d'une balayeuse métallique pour entretenir les fils d'eau	960,00 €		
	Achat d'un pulvérisateur sur cadre avec cuve de 50 L	1 380,00 €		
Espaces Verts	Remplacement de végétaux, réfection du massif rue Jean Arson	1 790,00 €		
	Busage d'un fossé rue Edgar Jougier	7 800,00 €		
Mobilier urbain	Remplacement de vasques suspendues entre la mairie et la salle des fêtes	3 000,00 €		
Aire de jeux du complexe sportif	Aménagement d'un sol souple	12 000,00 €		
Signalisation	Signalisation de la voie partagée allant du carrefour Liberté/Deheurles/Parmentier au supermarché Leclerc	265,00 €		
	Sous-total	**28 080,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

COMMUNICATION ET VIE LOCALE

OBJET		Projets non réalisés en 2019 et reportés sur 2020	Compléments de crédits à inscrire en 2020 pour finaliser des projets partiellement réalisés en 2019	Crédits à prévoir pour de nouveaux investissements réalisés en 2020 avant le vote du BP
Mairie	Acquisition d'un vidéoprojecteur	3 000,00 €		
Informations municipales	Achat d'un écran d'informations municipales - Ecran à affichage en couleur de 2,3 m2	38 400,00 €		
	Sous-total	**41 400,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

TOTAL COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE ET VIE LOALE	**69 480,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

ADMINISTRATION GENERALE				
OBJET		Projets non réalisés en 2019 er reportés sur 2020	Compléments de crédits à inscrire en 2020 pour finaliser des projets partiellement réalisés en 2019	Crédits à prévoir pour de nouveaux investissements réalisés en 2020 avant le vote du BP
Mairie	Intégration de la fonctionnalité COMEDEC dans le logiciel métier état-civil	770,00 €		
	Raccordement électrique et raccordement à l'internet du futur écran tactile extérieur	950,00 €		
	Acquisition d'une armoire à clés à l'accueil	14 675,00 €		
	Acquisition d'une armoire à clés pour l'adjoint ou le conseil municipal délégué de permanence	150,00 €		
	Remplacement de matériel informatique obsolète	23 000,00 €		
	Remplacement éventuel de matériel informatique	5 310,00 €		
	Remplacement de l'autocom et des postes téléphoniques	27 000,00 €	3 754,80 €	
	Achat d'une plieuse	680,00 €		
	Forfait annuel DOCUMIND			3 081,60 €
	Millesime CLOUD INTEGRAL			23 588,40 €
	Contrat Millesime On Line (licence de logiciels et prestations)			6 035,04 €
	Création d'une adresse mail Responsable Pôle Technique			120,00 €
	Création de 2 adresses mails poletechnique			120,00 €
	Remplacement du système d'alarme de la mairie et extension à l'ex-caserne des pompiers + sirène radio	2 100,00 €		2 705,40 €
	Achat d'un téléphone (Samsung) pour l'adjoint de permanence			77,88 €
	Achat d'un téléphone (Iphone) pour la Directrice Générale des Services + coque			911,88 €
	Achat d'un téléphone (Iphone) pour le responsable Pôle Technique			647,88 €
	Achat de 2 PC portables pour les élus			3 012,00 €
	Fourniture et pose d'accoudoirs sur siège pour l'assistante de direction			94,80 €
	Etagères pour anciens vestiaires STM			393,16 €
	Achat d'un écran de protection COVID 19 pour la banque d'accueil, le bureau de confidentialité de l'accueil et 3 bureaux du Pôle Enfance			744,00 €
Bâtiments communaux	Sécurisation de l'accès aux bâtiments communaux (Mairie, Groupe Scolaire, Salle des Fêtes, Centre Culturel, Gymnase)	140 400,00 €	21 601,24 €	
Vidéo-surveillance	Installation de caméras	70 000,00 €		
Ex-caserne pompiers	Raccordement et extension de l'ex-caserne des pompiers à la centrale filaire de la mairie			195,12 €
Services Techniques Municipaux	Acquisition d'un camion-benne	26 515,00 €		
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE		311 550,00 €	25 356,04 €	41 727,16 €

IV. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

A. Etat de la dette au 01/01/2020

1. Budget principal

	Capital restant dû	Intérêts	Amortissement	Annuités
2020	1 036 010,84	54 857,56	156 545,90	211 403,46
2021	873 263,64	47 420,42	163 588,15	211 008,57
2022	703 149,81	39 627,68	170 990,57	210 618,25
2023	525 291,86	31 445,88	178 772,02	210 227,90
2024	358 003,14	22 910,00	160 662,70	183 572,70
2025	245 523,28	15 024,36	105 894,27	120 918,63
2026	221 095,86	9 782,68	25 463,31	35 245,99
2027	195 632,55	8 702,66	26 543,33	35 245,99
2028	169 089,22	7 576,62	27 669,37	35 245,99
2029	141 419,85	6 402,59	28 843,33	35 245,92
2030	112 576,52	5 178,52	11 958,94	17 137,46
2031	100 617,58	4 628,41	12 509,05	17 137,46
2032	88 108,53	4 052,99	13 084,47	17 137,46
2033	75 024,06	3 451,11	13 686,35	17 137,46
2034	61 337,71	2 821,53	14 315,93	17 137,46
2035	47 021,78	2 163,00	14 974,46	17 137,46
2036	32 047,32	1 474,18	15 663,28	17 137,46
2037	16 384,04	753,42	16 384,04	17 137,46

2. Budget annexe Espace Médical du Chêne

Période	CRD	Intérêts	Amort	Annuité	Liquidé
2021	975 000,00	15 010,59	19 170,32	34 180,91	34 180,91
2022	955 829,68	14 712,01	19 384,96	34 096,97	34 096,97
2023	936 444,72	14 410,10	19 603,14	34 013,24	34 013,24
2024	916 841,58	14 104,78	19 824,94	33 929,72	33 929,72
2025	897 016,64	13 795,99	20 050,41	33 846,40	33 846,40
2026	876 966,23	13 483,70	20 279,60	33 763,30	33 763,30
2027	856 686,63	13 167,81	20 512,58	33 680,39	33 680,39
2028	836 174,05	12 848,30	20 749,39	33 597,69	33 597,69
2029	815 424,66	12 525,09	20 990,09	33 515,18	33 515,18
2030	794 434,57	12 198,12	21 234,77	33 432,89	33 432,89
2031	773 199,80	11 867,34	21 483,45	33 350,79	33 350,79
2032	751 716,35	11 622,68	21 736,22	33 358,90	33 358,90
2033	729 980,13	11 194,08	21 993,12	33 187,20	33 187,20
2034	707 987,01	10 851,46	22 254,25	33 105,71	33 105,71
2035	685 732,76	10 504,75	22 519,66	33 024,41	33 024,41
2036	663 213,10	10 153,93	22 789,39	32 943,32	32 943,32
2037	640 423,71	9 798,88	23 063,54	32 862,42	32 862,42
2038	617 360,17	9 439,57	23 342,16	32 781,73	32 781,73
2039	594 018,01	9 075,46	23 625,33	32 700,79	32 700,79
2040	570 392,68	8 707,82	23 913,12	32 620,94	32 620,94
2041	546 479,56	8 335,23	24 205,61	32 540,84	32 540,84
2042	522 273,95	7 958,09	24 502,83	32 460,92	32 460,92
2043	497 771,12	7 576,31	24 804,90	32 381,21	32 381,21
2044	472 966,22	7 189,81	25 111,89	32 301,70	32 301,70
2045	447 854,33	6 798,55	25 423,83	32 222,38	32 222,38
2046	422 430,50	6 402,39	25 740,87	32 143,26	32 143,26
2047	396 689,63	6 001,29	26 063,03	32 064,32	32 064,32
2048	370 626,60	5 595,16	26 390,43	31 985,59	31 985,59
2049	344 236,17	5 183,94	26 723,11	31 907,05	31 907,05
2050	317 513,06	4 767,50	27 061,20	31 828,70	31 828,70
2051	290 451,86	4 345,82	27 404,73	31 750,55	31 750,55
2052	263 047,13	3 918,76	27 753,83	31 672,59	31 672,59
2053	235 293,30	3 486,24	28 108,57	31 594,81	31 594,81
2054	207 184,73	3 048,21	28 469,01	31 517,22	31 517,22
2055	178 715,72	2 604,56	28 835,29	31 439,85	31 439,85
2056	149 880,43	2 155,15	29 207,49	31 362,64	31 362,64
2057	120 672,94	1 699,98	29 585,64	31 285,62	31 285,62
2058	91 087,30	1 238,89	29 969,90	31 208,79	31 208,79
2059	61 117,40	771,81	30 360,36	31 132,17	31 132,17
2060	30 757,04	298,67	30 757,04	31 055,71	31 055,71

B. Dette répartie par organisme prêteur au 01/01/2019

1. Budget principal

	CRCA Troyes	Caisse d'épargne	Caisse des dépôts et des consignations	TOTAL
2020	614 255,07	353 543,97	68 211,80	1 036 010,84
2021	486 515,14	333 694,86	53 053,64	873 263,64
2022	352 249,53	313 004,80	37 895,48	703 149,81
2023	211 116,54	291 438,00	22 737,32	525 291,86
2024	81 466,85	268 957,13	7 579,16	358 003,14
2025		245 523,28		245 523,28
2026		221 095,86		221 095,86
2027		195 632,55		195 632,55
2028		169 089,22		169 089,22
2029		141 419,85		141 419,85
2030		112 576,52		112 576,52
2031		100 617,58		100 617,58
2032		88 108,53		88 108,53
2033		75 024,06		75 024,06
2034		61 337,71		61 337,71
2035		47 021,78		47 021,78
2036		32 047,32		32 047,32
2037		16 384,04		16 384,04

2. Budget annexe Espace Médical du Chêne

Période	Caisse des dépôts et des consignations
	Capital Restant Dû
2021	975 000,00
2022	955 829,68
2023	936 444,72
2024	916 841,58
2025	897 016,64
2026	876 966,23
2027	856 686,63
2028	836 174,05
2029	815 424,66
2030	794 434,57
2031	773 199,80
2032	751 716,35
2033	729 980,13
2034	707 987,01
2035	685 732,76
2036	663 213,10
2037	640 423,71
2038	617 360,17
2039	594 018,01
2040	570 392,68
2041	546 479,56
2042	522 273,95
2043	497 771,12
2044	472 966,22
2045	447 854,33
2046	422 430,50
2047	396 689,63
2048	370 626,60
2049	344 236,17
2050	317 513,06
2051	290 451,86
2052	263 047,13
2053	235 293,30
2054	207 184,73
2055	178 715,72
2056	149 880,43
2057	120 672,94
2058	91 087,30
2059	61 117,40
2060	30 757,04

CONCLUSION

Grace à une gestion rigoureuse et prudente, notre commune a su préserver sa capacité d'investissement. Cependant, Rosières grandit et l'enjeu financier nous impose de maitriser davantage nos dépenses de fonctionnement, afin d'être en mesure de réaliser les équipements dont nous aurons besoin.

Notre environnement est de plus en plus instable (l'état d'urgence dont nous sortons [2]progressivement en est l'illustration) et peut remettre en cause nos équilibres budgétaires. Cette situation nous oblige à une attitude prudente dans toutes nos décisions.

Le budget 2020 s'inscrira dans cet état d'esprit.

<u>Madame CLERGET :</u> Le ROB est très complet, et c'est un document très utile pour les élus.

J'ai quelques remarques ou interrogations :

- ***Ne devrait-on pas augmenter la subvention CCAS, prévue à un niveau identique à celle de 2019, compte tenu d'une rentrée qui risque d'être difficile pour un certain nombre de personnes ? Le risque de chômage est important, et nous pourrions peut-être l'anticiper.***
- ***En investissement, ne devrions-nous pas prévoir dès maintenant une ligne budgétaire pour le projet de construction d'un restaurant scolaire ? Au moins pour des études ou l'achat de terrains ?***
- ***Un programme voirie est-il prévu pour 2020 ? Il n'en est pas fait mention.***
- ***Je pense que nous devrions envisager de recruter un apprenti pour les Services Techniques Municipaux. Il y a actuellement des possibilités d'aides financières très importantes, et ce serait certainement intéressant pour la commune.***

<u>Monsieur le Maire :</u>

- ***En ce qui concerne la subvention au CCAS, je préfère que nous attendions de voir quels seront les besoins. Si nécessaire, nous présenterons une décision modificative au conseil municipal. Nous répondrons de toute façon à toutes les sollicitations.***
- ***En ce qui concerne le projet de restaurant scolaire, c'est un dossier prioritaire mené par Arnaud RAYMOND. Je rappelle la démarche souhaitée : une réflexion des commissions sur une programmation des investissements pour la durée du mandat. L'objectif est d'avoir d'ici quelques mois une véritable programmation dans tous les domaines, afin d'avoir une vision réelle des dépenses à venir.***

  Si ce genre de programmation des investissements engendrant une programmation financière est en général réalisée par les grandes villes, je pense que notre commune peut se le permettre. L'intérêt est que cela permet de faire une réelle prévision budgétaire et que cela nous apportera beaucoup de souplesse. Pour le restaurant scolaire, avant d'inscrire des crédits, il me semble donc impératif de calibrer au préalable le programme. Si nous n'avons pas les moyens de le faire en interne, nous ferons appel à un bureau d'études.
- ***Jean-Luc PLAISANCE a travaillé sur le programme voirie 2020. Mais le détail des investissements n'est pas prévu au DOB. Les commissions doivent travailler pour qu'il soit proposé au budget primitif.***
- ***En ce qui concerne les apprentis, le problème est toujours celui du financement de la formation, sachant que les collectivités ne payent pas de taxe d'apprentissage, qui finance les CFA. Si nous prenons un apprenti, ma position est de le garder à la fin de son apprentissage. Je ne cherche pas à avoir du personnel au rabais mais à former un jeune que nous pourrions conserver dans l'équipe, afin que tout le monde y trouve son compte. Nous pouvons étudier la question, mais il faudra le faire non seulement sur le plan financier mais également sur le plan de l'intégration du jeune dans l'équipe et de son accompagnement.***

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

Questions diverses :

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que les commissions auront lieu :

- ***Le mardi 30 juin 2020 à 19h pour la commission technique***
- ***Le mercredi 1er juillet 2020 à 18h30 pour la commission affaires sociales, vie associative et vie locale***
- ***Le jeudi 2 juillet 2020 à 18h30 pour la commission Jeunesse et Sports***

Ces réunions auront principalement pour objet d'élire les vice-présidents de commission.

Monsieur LAHAYE : Et la commission des finances ?

Monsieur le Maire : Nous la réunirons une dizaine de jours avant le vote du budget primitif. Mon objectif est de donner du sens aux commissions. Je souhaite que chaque dossier étudié en conseil municipal soit au préalable examiné dans la commission qu'il concerne. Nous aurons ainsi de réelles décisions collectives. C'est pourquoi nous vous transmettrons un calendrier des réunions de conseil municipal, semestriel voire annuel. Les dates des commissions se grefferont en amont.

ɷɷɷɷ

Monsieur MELCHERS : Le Trésorier du ROS, en poste depuis 2001, arrête en décembre. Si des conseillers municipaux sont intéressés, merci de me le signaler.

ɷɷɷɷ

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 27 juillet à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Approuvé par les membres présents :

N° d'ordre des délibérations	Objet des délibérations
2020-018	Désignation des conseillers municipaux membres des commissions municipales permanentes
2020-019	Election de représentants supplémentaires au Conseil d'Administration du CCAS
2020-020	Désignation d'un correspondant défense
2020-020	Désignation d'un représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de la société SPL X-Démat
2020-021	Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS
2020-022	Personnel communal – Election d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
2020-023	Désignation de représentants du Conseil Municipal au Comité Social des agents communaux
2020-024	Vote des taux de fiscalité directe locale 2020
2020-025	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Révision des tarifs applicables au 1er janvier 2021
2020-026	Personnel communal – Modification du tableau des effectifs Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
2020-027	Personnel communal – Modification du tableau des effectifs Création d'un emploi de responsable de Pôle Finances-RH
2020-028	Personnel communal Mise en place de la prime exceptionnelle liée à la reconnaissance de l'activité de certains agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire
2020-029	Versement d'un acompte sur subvention de fonctionnement des associations qui ont reçu une aide en 2019 et qui ont fait une demande pour 2020
2020-030	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
2020-031	Accueil de Loisirs de juillet 2020 – Organisation et tarifs
2020-032	Débat d'Orientations Budgétaires 2020

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS (signature)	ABSENTS REPRESENTES PAR	ABSENTS NON REPRESENTES
M. Yves REHN ***Maire***			
M. Michel OUDIN ***1er adjoint***			
Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU ***2ème adjointe***			
M. Patrick MELCHERS ***3ème adjoint***			
Mme Béatrice HENRY ***4ème adjointe***			
M. Arnaud RAYMOND ***5ème adjoint***			
Mme Françoise POINSENOT ***6ème adjointe***			
M. Jean-Luc PLAISANCE ***7ème adjoint***			
M. Jacky LAHAYE ***Conseiller Municipal Délégué***			
M. Jacques RIGAUD ***Conseiller Municipal***		**Pouvoir** **M. Yves REHN**	
Mme Annie BRANGBOUR ***Conseillère Municipale***			
Mme Annie PERINET ***Conseillère Municipale***			
Mme Marlène GAURIER ***Conseillère Municipale***			
Mme Florence LEPLAT ***Conseillère Municipale***			
M. Rémi DAUPHIN ***Conseiller Municipal***			
M. Raphaël GELARD ***Conseiller Municipal***			
M. Franck FEDER ***Conseiller Municipal***			
M. Jérôme LO-HO-NING ***Conseiller Municipal***			
Mme Emmanuelle POITRIMOL ***Conseillère Municipale***			
Mme Caroline HECKLY ***Conseillère Municipale***			
Mme Natacha VAIRELLES ***Conseillère Municipale***			
M. Cristian NACU ***Conseiller Municipal***			
Mme Valérie RUINET ***Conseillère Municipale***			
Mme Stéphanie JONIAUX ***Conseillère Municipale***			
Mme Laure CLERGET ***Conseillère Municipale***			
Mme Audrey BIDAUD ***Conseillère Municipale***			
M. Chris BIGORGNE ***Conseiller Municipal***			